SAUVEZ DES VIES RESTEZ CHEZ VOUS

L'ECHO D'ALGERIE

INFORMER ET PENSER LIBREMENT

Quotidien National d'Information
N° 2506 - Algérie : 10 DA / 1 €

9e Année - Samedi 26 septembre 2020 - 8 Safar 1441
www.lechodalgerie-dz.com

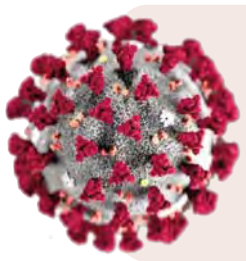

Coronavirus

175 nouveaux cas, 110 guérisons et 4 décès en Algérie durant les dernières 24 heures

Lire page 16

● Belhimer au site «Almayadeen.net» :

«Le débat sur la Constitution dénote la conscience du peuple qui suit de près le sujet»

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a affirmé que l'interaction et le débat autour du projet de révision de la Constitution qui sera soumis à référendum le 1er novembre prochain «dénote la conscience du peuple qui suit de près le sujet de la Constitution de tous les côtés»...

Lire page 5

● Télécommunication

La World Conférence Huawei Connect lancée pour la première fois en Algérie

Le groupe des télécommunications et appareils connectés Huawei a annoncé, ce jeudi, dans un communiqué, le lancement en Algérie et en Afrique du Nord de la première édition locale et régionale de la World Conférences Huawei Connect (HC) 2020, au cours de laquelle seront abordés de nombreux sujets qui occupent le devant de la scène technologique...

Lire page 3

Inscrite dans le programme du président de la République

La transition énergétique, une nécessité et un choix stratégique

● *Connue pour son potentiel énergétique hors hydrocarbures, notamment dans la mise en valeur de ressources nouvelles, telles que l'énergie solaire, éolienne et thermique, l'Algérie compte faire de la relance et du développement de la transition énergétique, inscrite dans le programme du président de la République, son cheval de bataille durant les prochaines années.*

Lire page 3

Une évolution dictée par le contexte géopolitique

Tebboune, décide de l'envoi des unités de l'Armée nationale populaire à l'étranger

Lire page 4

Montage d'automobiles

15 ans de prison ferme requis contre Ouyahia et 10 ans contre Yousfi

Le procureur général près la cour d'Alger a requis jeudi une peine de 15 ans de prison ferme contre l'ex-Premier ministre, Ahmed Ouyahia, et 10 ans de prison ferme contre l'ex-ministre de l'Industrie, Youcef Yousfi, assortie d'une amende de 2 millions de dinars chacun, dans le cadre du procès en appel lié au montage d'automobiles. Une peine de 15 et 12 ans de prison ferme a été requise respectivement contre Mourad Oulmi, patron du groupe Sovac, et Khidher Oulmi. Le procureur a requis une peine de 3 ans de prison ferme avec une amende d'un million de dinars contre l'ex-PDG du Crédit populaire algérien (CPA) Omar Boudiab et des cadres de la banque et de l'industrie, impliqués dans l'affaire. Il a été aussi demandé la saisie des biens et le gel des activités des entreprises représentées dans le procès par des personnes morales avec une amende de 32 millions de dinars pour chacune.

Laghouat

Saisie de près de 60 000 euros en faux billets

Les services de la brigade économique et financière de la sûreté de wilaya de Laghouat ont mis la main sur une somme de 59 930 euros en faux billets de diverses coupures, en sus de coupures de papiers prêtes à la falsification de billets de banque de 2000 DA. L'opération a donné lieu à l'arrestation de trois individus (34, 50 et 55 ans) qui seront présentés devant le tribunal de Laghouat pour falsification de billets de banque à valeur règlementaire à l'intérieur et à l'extérieur du pays et détention de produits et matériels destinés à la falsification de monnaie.

Mostaganem

Deux réseaux de passeurs démantelés, 29 individus arrêtés

Les services de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Mostaganem ont démantelé, ces 24 dernières heures, deux réseaux de passeurs organisant des opérations d'émigration clandestine par mer et arrêtés 29 personnes. L'un des réseaux démantelés activait dans l'ouest de la wilaya. Il était composé de sept individus, dont une femme, et attirait des candidats à l'émigration clandestine de différentes wilayas. Lors de l'opération, une embarcation de type pneumatique, dotée d'un moteur de 40 chevaux, 5 téléphones portables et une somme en devises estimée à 300 euros ont été saisis. La brigade la Gendarmerie nationale a arrêté, durant la même période dans son territoire de compétence au large des côtes de Mostaganem, 22 individus alors qu'ils s'apprêtaient à effectuer une traversée clandestine en mer. L'opération a permis l'arrestation de deux membres d'un réseau de passeurs de migrants clandestins via la mer à partir de la commune de Khadra située à 70 km (est de Mostaganem). Les recherches se poursuivent pour arrêter le reste des éléments de ce groupe criminel. Par ailleurs, la brigade opérationnelle de la sûreté de wilaya a déjoué, durant les dernières 24 heures, une opération d'émigration clandestine à partir de la zone rocheuse proche du port de pêche de Salamandre (commune de Mostaganem). Cinq individus, âgés entre 20 et 42 ans, qui s'étaient cachés derrière les rochers, ont été arrêtés et huit jerricans de mazout, des sacs à dos contenant des habits et des articles de navigation saisis. Une procédure judiciaire a été engagée à l'encontre des mis en cause pour le chef d'inculpation de tentative de quitter le territoire national de manière illégale avant de les remettre au procureur de la République près le tribunal de Mostaganem.

Oran

La Cour d'appel condamne deux ex-magistrats à deux ans de prison ferme pour corruption

La Cour d'appel d'Oran a prononcé son verdict, tard dans la nuit de mercredi à jeudi, dans l'affaire des deux ex-magistrats poursuivis pour corruption, les condamnant à deux ans de prison ferme chacun et à des amendes de 200 000 DA, maintenant ainsi les peines de première instance. Quatre autres personnes, poursuivies pour complicité dans cette affaire, ont, pour leur part, écopé de la peine d'un an de prison ferme et une amende de 100 000 DA chacun. Les mis en cause comparaissaient libres. Le procureur de la République avait requis des peines de 8 ans de prison ferme à l'encontre des deux ex-magistrats accusés de corruption et 8 ans de prison ferme à l'encontre des quatre autres accusés, avec la mise sous mandat de dépôt de tous les prévenus comparaissant libres, à savoir l'un des ex-magistrats et les quatre autres accusés, jugés pour complicité dans cette affaire. Les deux ex-magistrats sont poursuivis pour abus de fonction et sollicitation d'indus avantages, des délits punis par les articles 25, 02, 33 et 48 de loi de prévention et de lutte contre la corruption. L'affaire a été déclenchée suite à une plainte déposée par un plaignant, qui s'est constitué plus tard partie civile, auprès de l'inspection générale du ministère de la Justice au sujet d'une affaire de faux et usage de faux dans un document officiel dans le but de détourner un foncier appartenant à l'ex-Edipal au profit d'un promoteur immobilier, s'appuyant sur des vidéos enregistrées au moment des faits montrant un ex-magistrat recevant une somme de 100 000 DA et une autre de 600 euros, ainsi que des enregistrements d'appels téléphoniques compromettants. Selon l'arrêt de renvoi, le plaignant avait rencontré l'ex-magistrat au niveau du tribunal de la cité Djamel d'Oran, et ce dernier lui avait indiqué qu'il pouvait «intervenir» dans cette affaire, ajoutant qu'il se trouvait dans une situation financière difficile. L'enquête a conduit, ensuite, à un second magistrat impliqué dans cette affaire pour les mêmes motifs. Les deux ex-magistrats avaient été condamnés pour les mêmes faits, le 27 juillet 2020, en première instance par le tribunal correctionnel d'Arzew à 2 ans de prison ferme et des amendes de 200 000 DA chacun. Les quatre autres prévenus, accusés de complicité, ont été condamnés à 1 an de prison ferme et une amende de 100 000 DA chacun. Dans leurs plaidoiries, les avocats de la défense ont plaidé l'annulation des enregistrements, conformément aux articles 65 bis et 303 du code pénal, exigeant l'aval des autorités judiciaires pour effectuer les enregistrements de ce type, et ont mis en avant les articles 157, 159, 105, 100 de procédure pénale concernant la question des enregistrements, arguant que le premier accusé (ex-magistrat) a été filmé à son insu par le plaignant, ce qui est interdit par la loi, et que ce dernier n'a pas présenté le corps du délit pour une expertise scientifique, en l'occurrence l'appareil ayant servi à filmer le moment des faits.

• Deux mineures incitées à l'émigration clandestine retrouvées par la police

Deux jeunes filles mineures, incitées à l'émigration clandestine et qui faisaient l'objet de recherches, ont été retrouvées par les services de police de la sûreté urbaine extérieure de Sidi El Bachir (Oran), qui ont arrêté dans le cadre de cette affaire 4 autres personnes. Suite à une plainte déposée par les parents des deux filles, une opération de recherche a été enclenchée par la brigade de recherche et d'investigation (BRI) qui a découvert que les deux mineures faisaient l'objet d'incitation à l'émigration clandestine de la part de plusieurs individus. Après les procédures judiciaires nécessaires, notamment l'extension de compétence à une wilaya voisine, les deux adolescentes recherchées ont été retrouvées et 4 individus ont été arrêtés, dont le principal suspect dans cette affaire. La perquisition du domicile du principal suspect a permis de découvrir et de saisir une somme de 264 000 DA et une autre de 2050 euros, ainsi qu'une arme blanche de grand calibre et une bouteille de gaz lacrymogène, ajoutant que les quatre personnes impliquées dans cette affaire ont été présentées devant la justice et placées sous mandat de dépôt et les deux mineures ont été remises à leurs parents. Par ailleurs, les services de la sûreté urbaine extérieure de Bousfer, dépendant de la sûreté de daïra de Aïn El-Turck, ont réussi, dernièrement, à démanteler un réseau spécialisé dans l'organisation de traversée d'émigration clandestine composé de 11 personnes, dont le principal organisateur, qui préparait une opération clandestine. Les membres de ce réseau ont été arrêtés en possession des sommes de 3 160 000 DA et une autre somme de 4495 euros, a précisé la même source, soulignant que les membres de ce réseau ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Aïn El-Turck.

Tamanrasset

Saisie de plus de 6 kg de drogue et des articles de contrebande

Une quantité de 6,360 kg de drogue de type «Bango» a été saisie et onze individus ont été arrêtés par les services de la police judiciaire de la sureté de wilaya de Tamanrasset. Agissant sur informations faisant état d'activités de contrebande, les services de police ont intercepté un véhicule tout-terrain dont la fouille et celle des personnes se trouvant à son bord a donné lieu à la découverte de la quantité de drogue précitée, un lot de 300 téléphones mobiles, des sommes de 100 000 DA et 770 000 F-CFA, et une quantité d'accessoires de téléphones portables. Une enquête a été ouverte et les mis en cause seront présentés incessamment à la justice.

El Hamiz

Une explosion de gaz cause des blessures et brûlures à 8 personnes

Une fuite de gaz suivie d'une explosion à l'intérieur d'une habitation à El Hamiz a causé des blessures et des brûlures à huir personnes. Les unités de la Protection civile de la wilaya d'Alger et les éléments de l'Unité nationale d'instruction et d'intervention sont intervenus «ce matin vers 6h05 mn, suite à une fuite de gaz suivie d'une explosion à l'intérieur d'une habitation à El Hamiz, commune de Dar El Beïda, causant des blessures et des brûlures à 8 personnes». Les personnes blessées ont été traitées sur les lieux du sinistre puis évacuées vers les hôpitaux de Rouiba, Douéra et Hassan Badi. L'explosion a causé également des dégâts matériels importants, dont l'effondrement des murs des habitations du 2e et du 3e étages de la bâtisse ainsi que des dommages à deux véhicules stationnés à proximité.

Ouargla

Un terroriste se rend aux autorités militaires

Un terroriste s'est rendu, mercredi, aux autorités militaires à Ouargla dans la 4e RM. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce aux efforts des forces de l'Armée nationale populaire, un terroriste s'est rendu, aujourd'hui le 23 septembre 2020, aux autorités militaires à Ouargla en 4e RM. Il s'agit de Benmiloud Bachir, né le 27 avril 1972 à Ouargla, qui avait rallié les groupes terroristes en 1997.» «Il a été arrêté et emprisonné en 2003 jusqu'en 2006 et en 2009, il a été emprisonné une année pour abus de confiance. En 2013, il a rejoint la région du Sahel où il s'activait dans le trafic d'armes jusqu'a sa reddition aujourd'hui.»

Edité par la Sarl Echo Medias Algérie

Directeur Général Fondateur
Tewfiq Meraou

L'ECHO D'ALGERIE
Quotidien National d'Information

Directeur de la Publication
Ahsene Saaid
Directrice de la Rédaction
Dr Lila Meraou
Rédacteur en Chef
Mouloud Hamdi
Directeur Technique
Walid Boumaaraf

Siège Social : 32, Avenue de Maubeuge - Alger
Rédaction : 5F, rue des 3 Frères - Bouadou Bir Mourad Raïs - Alger
Tél-Fax : 023 54 23 23 / 023 54 23 02
Direction de la publicité : Tél-Fax : 023 54 23 04
Compte N° : 00500111400201363101 3

Anep
Tél : 021 73 76 78
021 73 71 28
Fax : 021 73 95 59

Diffusion
Ouest-Centre-Est
Zigzag Expresse

Impression
SIA

www.lechodalgerie-dz.com E-mail : echodalgerie@gmail.com L'Echo d'Algérie Quotidien National d'Information @echodalgerie_dz

• Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne sont pas restitués et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Inscrite dans le programme du président de la République

La transition énergétique, une nécessité et un choix stratégique

Connue pour son potentiel énergétique hors hydrocarbures, notamment dans la mise en valeur de ressources nouvelles, telles que l'énergie solaire, éolienne et thermique, l'Algérie compte faire de la relance et du développement de la transition énergétique, inscrite dans le programme du président de la République, son cheval de bataille durant les prochaines années.

C'est du moins ce que laisse apparaître la nouvelle approche du gouvernement qui prône une politique de transition énergétique impliquant tous les secteurs d'activités économiques et sociales. La formation de compétences nationales est une nécessité impérieuse pour créer une véritable économie basée sur les énergies hors hydrocarbures. À ce titre, une politique de communication et de sensibilisation est indispensable pour que les citoyens intègrent la culture des énergies renouvelables dans leurs comportements quotidiens. Le gouvernement, qui a entendu, lors de sa dernière réunion, une communication présentée par le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, consacrée à la feuille de route pour la relance et le développement de ce secteur dans le cadre de la nouvelle approche économique et sociale, entend ainsi faire de la transition énergétique une nécessité et un choix stratégique. La mise en œuvre du programme du gouvernement est graduelle et consiste à prendre en charge en premier lieu les préoccupations des citoyens au niveau des collectivités locales dans les domaines de l'habitat, de l'agriculture, de l'industrie, du transport et de toutes les activités liées au développement économique. Pour rappel, le Premier ministre avait affirmé que la consécration du nouveau Plan de relance économique permettra de venir à bout des situations d'«impasse» qui perdurent, relevant que ce plan devra préserver le caractère social de l'Etat. Il avait assuré que les délais de mise en œuvre du nouveau Plan seront fixés selon les priorités, les coûts nécessaires, les incidences, les acquis, les risques et les difficultés liées à sa mise en œuvre, et ce, à travers la prise de mesures urgentes à des effets immédiates. Ces décisions seront exécutées de manière urgente et sans plus tarder avant la fin de l'année en cours, a-t-il expliqué, ajoutant que lesdites décisions devront venir à bout des situations d'impasse qui perdurent. Il a relevé, dans ce sens, l'existence de mesures à court terme, avant fin 2021, visant à se préparer au changement structurel de l'environnement socioéconomique afin de réaliser l'efficacité et la compétence socioéconomique. Ces réformes doivent inclure des mécanismes anticipatifs efficaces en vue de la prise en charge des effets secondaires potentiels devant résulter de ces mesures, notamment en ce qui concerne le pouvoir d'achat des citoyens, a-t-il insisté. Les réformes et les stratégies de développement à moyen terme (avant fin 2024) portent sur la mise en œuvre et le parachèvement des opérations de transition nécessaire. M. Djerad a affirmé que le plan en question devra préserver le caractère social de l'Etat et le pouvoir d'achat des citoyens, notamment les catégories les plus vulnérables. Rappelant que le Président Tebboune avait tracé les contours du Plan de relance économique et défini son cadre basé sur «l'égalité des chances pour tous», le Premier ministre a souligné que ledit plan est axé sur «le renforcement de la primauté de la loi, l'égalité des chances, la participation dans l'élaboration des politiques, la réalisation de la viabilité financière, le renforcement des entreprises et l'augmentation du niveau de l'enseignement». Le nouveau Plan s'articule autour du renforcement du rôle du secteur privé et de la société civile pour contribuer au processus de développement, sur la base de l'engagement vis-à-vis des valeurs du travail et de dévouement. Le plan est basé également sur la substitution des produits fabriqués localement à ceux industrialisés, afin de mettre un terme à l'épuisement des réserves de change, le développement du tissu des entreprises nationales en accordant un intérêt particulier aux PME, notamment les micro-entreprises et les start-up et la valorisation des capacités humaines créatives et innovatrices y compris celles résidant à l'étranger. Le Plan prévoit, également, la révision de la règle 49/51 et l'annulation du Droit de préemption en le remplaçant par la dérogation préalable du gouvernement. Le Premier ministre a souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'opération de la transition énergétique et environnementale, en œuvrant à la promotion de l'industrie de transformation des produits énergétiques. Au volet fiscal, le gouvernement a mis la lumière sur les différentes reformes à réaliser, à l'instar de la réhabilitation du service public, l'élargissement de la base fiscale, la mobilisation des ressources et la numérisation de l'administration fiscale, ce qui permettra de lutter efficacement contre la fraude fiscale, ajoute le Premier ministre.

Dans le même cadre, il a indiqué que la question du foncier industriel qui constitue l'une des plus importantes entraves auxquelles font face les investisseurs, sera résolue dans l'objectif de rationaliser le déploiement régional du développement industriel et l'exploitation du foncier économique. Par ailleurs, un intérêt particulier devra toujours être accordé au développement agricole et rural et aux industries alimentaires, outre à la valorisation des ressources halieutiques dans le souci de garantir la sécurité alimentaire. Il s'agit également de développer une véritable industrie pharmaceutique afin de garantir la couverture des besoins des citoyens en matière de médicaments efficaces de qualité. Le Premier ministre a fait savoir qu'il sera procédé, en outre, à la promotion et au renforcement des activités économiques à forte valeur technologique basées sur le savoir, au soutien aux petites entreprises, l'encouragement des start-up dirigées par les jeunes diplômés et la promotion du rôle du secteur du BTP, au vu de son rôle prépondérant dans le renforcement du développement économique et la résorption du chômage. M. Djerad a réitéré l'engagement du gouvernement à œuvrer à l'amélioration du climat d'affaires et ce à travers la facilitation des procédures relatives à la création d'entreprises, l'accès au foncier, aux crédits et aux services publics de qualité et la réforme et la modernisation du système bancaire constituant une pierre angulaire de la réussite de toute réforme économique, outre la modernisation de l'administration et la lutte contre la bureaucratie. Parmi les autres objectifs du plan de relance, le Premier ministre a fait état de l'examen des règles de défense commerciale à travers la révision des accords économiques et commerciaux «préjudiciables au pays» et la réorientation de l'appareil diplomatique au service des intérêts économiques et de développement vitaux du pays devant renforcer la création d'une agence de coopération et de développement à même d'améliorer les conditions d'accès des opérateurs algériens aux marchés internationaux, notamment africains, outre l'attraction des investissements étrangers et la promotion du marché algérien. M. Djerad a affirmé que les recommandations précieuses issues de la conférence nationale sur le plan de relance économique devront être introduites à ce plan car étant «un document référentiel» pour les prochaines années et devant tracer les contours d'un changement profond du mode économique nationale exigeant une forte mobilisation de tout un chacun et à tous les niveaux afin de booster la cadence des réformes économiques.

T. Benslimane

Télécommunication

La World Conférence Huawei Connect lancée pour la première fois en Algérie

Le groupe des télécommunications et appareils connectés Huawei a annoncé jeudi, dans un communiqué, le lancement en Algérie et en Afrique du Nord de la première édition locale et régionale de la World Conférences Huawei Connect (HC) 2020, au cours de laquelle seront abordés de nombreux sujets qui occupent le devant de la scène technologique. Accessible en ligne, cet événement, prévu les 28 et 29 septembre, comptera parmi ces principaux intervenants les dirigeants et cadres supérieurs de Huawei dont Joe Ping, président de Huawei, Peng Chung Yang, membre du conseil d'administration et président de Huawei Enterprise Group, David Wang, directeur exécutif et président du conseil d'administration de Huawei Investment Review et Hu Jinlong, président du groupe AI and Cloud Services. «Huawei croit fermement en l'importance du marché algérien et des marchés nord-africains dans le domaine des communications et des technologies de l'information, la technologie étant devenue le principal objectif de développement de tous les secteurs vitaux de l'économie, plus particulièrement à la lumière de la transformation numérique». Placée sous le slogan «Ensemble pour créer une nouvelle valeur technologique», la conférence HC 2020 abordera au cours de ses sessions de deux jours de nombreux sujets en lien avec l'évolution technologique. Durant la première journée, intitulée «Créer de la valeur pour assurer une synergie entre les cinq domaines technologiques», il sera question des stratégies de transformation numérique intelligente dans les institutions et les gouvernements, des solutions et autres innovations de Huawei pour les secteurs des entreprises et des gouvernements. Quant à la deuxième session, s'intitulant «Transformer un modèle pour créer une valeur ajoutée plus efficace», elle sera focalisée sur les solutions de cloud computing. La conférence sera également l'occasion pour les participants de prendre part, aux moyens des dernières technologies en la matière, à la visite virtuelle de la salle d'exposition «Shanghai» pour découvrir les solutions d'applications industrielles, les produits et les solutions spécialisées de Huawei.

N. I.

Une évolution dictée par le contexte géopolitique

Tebboune, décide de l'envoi des unités de l'Armée nationale populaire à l'étranger

La nouvelle Constitution initiée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, prévoit d'autoriser la participation de l'Armée algérienne aux efforts de maintien de paix à l'étranger, marquant ainsi une évolution dictée par la nécessité de s'adapter au contexte géopolitique.

L'article 91 du projet de révision de la Constitution qui sera soumis au référendum le 1er novembre prochain, consacre le président de la République comme «chef suprême des Forces armées de la République» et «responsable de la défense nationale», soulignant qu'il «décide de l'envoi des unités de l'Armée nationale populaire à l'étranger». Cependant, bien que le projet propose d'autoriser l'envoi de soldats à l'étranger, il pose aussi des conditions et détermine le cadre de participation des forces militaires algériennes en dehors des frontières. Même si l'article 91 confère expressément au chef de l'Etat le pouvoir d'envoyer des unités de l'armée à l'étranger, il subordonne cette décision à l'«approbation à la majorité des deux tiers du parlement». La décision d'engager des unités de l'armée dans des opérations à l'extérieur du pays doit s'appuyer, selon le projet d'amendement de la Constitution, sur la volonté populaire, incarnée par le Parlement. Selon la nouvelle Constitution, «l'Algérie peut, dans le cadre des Nations unies, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, et dans le respect de leurs principes et objectifs, participer au maintien de la paix». Le réajustement de la doctrine militaire algérienne, contenu dans le projet de révision de la Constitution, a soulevé moult interrogations et divisé la classe politique algérienne, faisant craindre chez certains une remise en cause des principes fondamentaux autour desquels s'organise la politique étrangère de l'Algérie. En effet, l'Armée nationale populaire (ANP) n'a participé à aucun conflit à l'étranger depuis les guerres israélo-arabes de 1967 et 1973.

Pas de changement de doctrine

Le possible déploiement de troupes de l'ANP en dehors des frontières nationales «ne remet nullement en cause» la doctrine de non ingérence de l'Algérie dans les affaires internes des Etats, a soutenu le président du Comité d'experts chargé de la révision constitutionnelle, Ahmed Laraba. «Le fait que l'Algérie puisse participer à ces opérations ne signifie pas qu'elle a rompu avec son principe fondamental de non ingérence dans les affaires internes des Etats», avait-il indiqué, précisant que «la disposition en question (Art 31) vise à donner la possibilité pour le président de la République d'envoyer des troupes dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations unies (casques-bleus) et uniquement dans ce cadre». M. Laraba avait ajouté, à ce propos, qu'«il faut distinguer les opérations de maintien de la paix de ce qui est appelé les interventions militaires», soulignant que ces missions de maintien de la paix sont «strictement défensives». «Dans ce genre d'opérations, il n'y a pas d'affrontements, ni d'usage de l'armement lourd», a-t-il ajouté. De son côté, l'ANP a jugé la proposition de sa participation aux opérations de maintien de la paix «pleinement conforme» à la politique étrangère de l'Algérie qui repose sur des principes «fermes et immuables», à savoir «le rejet du recours à la guerre et prône la paix, la non-ingérence dans les affaires internes des Etats ainsi que la résolution des conflits et des différends internationaux par des voies pacifiques, conformément à la légalité internationale représentée par les instances internationales et régionales».

Forte de près de 500 000 hommes, l'ANP a les moyens de son ambition

Dans un éditorial de la revue *El Djeïch*, l'institution militaire avait observé que «si la participation aux opérations de maintien de la paix et de préservation de la sécurité n'est pas un fait nouveau pour notre pays, elle est de nature à contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité, particulièrement sur le continent africain, théâtre du plus grand nombre de conflits dans le monde et du déploiement, également, du plus grand nombre de missions de maintien de la paix des Nations unies et de l'Union africaine, dans des pays minés par les conflits et les guerres». Forte de près de 500 000 hommes, l'ANP a les moyens de son ambition. La révision de la Constitution survient, donc, dans un contexte régional tendu, marqué par le conflit en Libye et l'instabilité politique au Mali ainsi que par la détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel. L'Algérie s'inquiète, en effet, des risques d'instabilité au Sahel et elle est profondément impliquée dans la sécurité de cette région dont dépend sa propre sécurité. «La sécurité de notre pays, qui transcende nos frontières géographiques nationales, exige, à la lumière de la conjoncture régionale actuelle et ce qu'elle sous-tend comme mutations et changements, le renforcement de la protection de la sécurité et de la stabilité de notre patrie», avait encore expliqué l'ANP.

Taouint El Djehd

Enseignement moyen

Le taux de passage en 1re AS dépasse 90%

Le ministère de l'Education nationale a annoncé, mercredi dernier, dans la soirée que le taux de passage des élèves inscrits en 4e AM au titre de l'année scolaire 2019/2020 en 1ère année secondaire (AS) était de 90,61%. Ce taux représente le nombre total des élèves ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 9 sur 20 durant les deux premiers semestres de l'année écoulée et ceux admis après l'examen du brevet d'enseignement moyen (BEM), session septembre 2020. Le ministère a expliqué, dans un communiqué dont une copie est parvenue à l'APS, que les résultats de l'examen du BEM sont annoncés ce jeudi à partir de 14h sur le site de l'ONEC (Office nationale des examens et concours) : https://bem.onec.dz accessible aussi bien pour les candidats scolarisés que libres ainsi que sur l'espace réservé aux parents : https://tharwa.education.gov.dz. Les candidats pourront également consulter les résultats au niveau des établissements scolaires qui afficheront, dans la même journée et à la même heure, les listes des lauréats admis en 1ère AS. Sur un total de 645 798 inscrits à cette session «facultative», un total de 699 379 candidats s'étaient présentés à l'examen du BEM, qui s'est déroulé du 7 au 9 septembre passé, répartis sur 2556 centres de déroulement et supervisés par 163 900 encadreurs, contre 23 581 candidats libres. Pour rappel, après consultation du Président Tebboune, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad avait donné des instructions, juin dernier, concernant l'examen du BEM, session septembre 2020. Pour l'année scolaire 2019/2020, le BEM était donc facultatif en ce sens où, pour les élèves scolarisés, il n'était plus un diplôme nécessaire pour le passage en classe supérieure. Le passage s'est fait, donc, sur une moyenne de 9 sur 20 en comptabilisant les des deux (2) premiers trimestres. En revanche, pour les candidats libres, le diplôme de BEM leur était nécessaire comme unique possibilité pour l'accès à toute formation professionnelle supérieure.

Houda H.

APN

L'accord portant création de la ZLECAF adopté à l'unanimité

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté jeudi à l'unanimité le projet de loi portant approbation de l'accord relatif à la création de la Zone de Libre échange continentale africaine (ZLECAF) signé le 21 mars 2018 à Kigali (Rwanda). Le vote s'est déroulé lors d'une plénière présidée par le président de l'APN, Slimane Chenine en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar.

A l'issue du vote, le ministre du Commerce a affirmé que l'adhésion à cette zone permettra à l'Algérie de bénéficier des potentialités et opportunités disponibles dans le continent africain. Il sera procédé, en outre, dans le cadre de la Zlecaf, à l'annulation progressive des tarifs douaniers dans le commerce interafricain à hauteur de 90% des taxes douanières sur une durée de 5 ans pour les pays en développement et 10 % pour les pays africains les moins développés, et ce, à partir de janvier 2021.

Les 10% restants représentent les produits sensibles, dont un taux de 7% qui sera libéralisé progressivement durant 10 ans pour les pays membres en voie de développement et 3% pour les pays membres les moins développés, ce qui constitue un avantage important pour la protection du produit national.

Selon le ministre, le taux de 3% des clauses des tarifs douaniers est exclu de la libéralisation tarifaire, soit l'équivalent de 491 tarifs. M. Rezig a estimé que le volume des échanges commerciaux algériens avec la Zlecaf est actuellement très faible, car ne dépassant pas 3% du total des échanges. L'Algérie occupe la 20e place du total des pays fournisseurs du continent, soit 0,4 % du total des importations du continent africain. Selon le ministre, ces échanges sont effectués en grande partie avec les pays de l'Afrique du Nord faisant partie de la Zone arabe de libre échange. La faiblesse de ces chiffres est due au fait que la plupart des pays africains ne font pas partie des communautés économiques africaines, induisant la faiblesse de la compétitivité des produits algériens, avec des taxes douanières oscillant entre 45 et 65%.

En dépit de ces obstacles, poursuit le ministre, les exportateurs sont intéressés par le marché africain, étant donné que les produits algériens ont investi 24 pays africains entre 2016 et 2019. La balance commerciale entre l'Algérie et les pays africains a enregistré un saut de 78 millions de dollars en 2016 à 830 millions de dollars en 2019 (964 %). A ce propos, le ministre du Commerce a annoncé la mise en place d'une stratégie nationale pour la promotion des exportations hors hydrocarbures et l'intégration économique avec le continent africain à l'effet de soutenir la croissance économique nationale. L'Algérie profitera du PIB du continent africain estimé à 2.5 milliards de dollars. Pour sa part, le président de la commission des affaires étrangères, de la coopération et de l'émigration de l'APN a affirmé que la signature de cet accord permettra aux pays africains de s'ériger en force de négociation avec les communautés des pays des autres continents et de participer à l'économie mondiale, eu égard aux potentialités et aux richesses de l'Afrique. Pour l'Algérie, ce projet favorisera une véritable croissance économique, lui ouvrant de larges perspectives pour être un acteur influent dans les décisions internationales décisives et cruciales.

M. M.

Belhimer au site «Almayadeen.net» :

«Le débat sur la Constitution dénote la conscience du peuple qui suit de près le sujet»

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer a affirmé que l'interaction et le débat autour du projet de révision de la Constitution qui sera soumis à référendum le 1er novembre prochain «dénote la conscience du peuple qui suit de près le sujet de la Constitution de tous les côtés».

Dans une entrevue accordée au site «Almayadeen.net», M. Belhimer a indiqué que la loi suprême du pays «a fait l'objet d'une interaction et un débat profond, et dénote la conscience du peuple qui suit de près le sujet de la Constitution de tous les côtés», estimant que «le débat d'idées démocratique est en soi une évolution salutaire (...) et le peuple est, somme toute, souverain car c'est à lui que reviendra le mot d'ordre».

M. Belhimer a ajouté que «sa présentation devant le Parlement était une obligation procédurale, conformément à la Constitution en vigueur dans un contexte institutionnel et le respect de la légitimité», soulignant que le référendum populaire dans les pays démocratiques traduit «bel et bien la démocratie dans sa plus belle expression». En réponse à une question sur «l'éventuel échec du référendum populaire sur l'amendement constitutionnel», le ministre a répliqué que l'Algérie nouvelle «ne pourra qu'écouter la voix du peuple, et les autorités sont également au service du peuple», considérant qu'il est «encore prématuré» d'aborder la réussite du référendum ou son échec. A une question sur la situation pandémique (Covid-19) en Algérie et la possibilité de décider d'un déconfinement total.

M. Belhimer a précisé que «le gouvernement algérien ne mettra jamais la vie de ses enfants en péril coûte que coûte», faisant savoir que «si les garanties sanitaires nécessaires venaient à s'offrir, l'Algérie autorisera la reprise du trafic aérien et maritime et permettra à l'activité économique de reprendre son cours». Pour le ministre, la décision du déconfinement total «relève des prérogatives du Comité scientifique de suivi de l'évolution du coronavirus, qui continue à donner jusqu'à présent et minutieusement les statistiques et évolution de la situation pandémique en Algérie.

La position de l'Algérie relative à la cause palestinienne est «constante et franche»

S'agissant du point de vue de l'Algérie vis-à-vis des récents développements concernant la cause palestinienne, M. Belhimer a indiqué que cette cause est «sacrée» pour l'Algérie qui la considère comme «une cause centrale», car étant, a-t-il ajouté, «une question juste au sujet de laquelle notre position est claire, constante et franche». Et d'ajouter, «l'empressement pour la normalisation ne saurait faire l'objet de cautionnement et d'appui de notre part, tel que souligné par le président de la République à plus d'un titre». Concernant «l'échec de la Ligue arabe à assumer ses responsabilités en cette grave conjoncture», le ministre de la Communication a affirmé que l'Algérie «ne fait pas partie des amateurs de la politique de volte-face», rappelant à ce propos que l'Algérie «a de tout temps exprimé ses positions en toute franchise et en toute transparence au sein de cette instance consultative». Quant à l'éventualité pour l'Algérie de jouer un rôle dans l'unification du rang des Palestiniens en les conviant à un congrès d'union en Algérie, le ministre affirme que les positions de l'Algérie à l'égard de la cause palestinienne «ont toujours été évidentes, car elle est depuis toujours une cause fondamentale dans la politique étrangère de notre pays et demeurera également dans l'esprit du peuple algérien». «Les positions reposent actuellement sur les décisions de la légalité internationale onusienne: en l'occurrence le plan de paix arabe», a rappelé le ministre avant d'affirmer que «le rôle de l'Algérie est lié à cette décision, en ce sens que l'Algérie peut jouer un rôle dans le resserrement du rang des Palestiniens en les conviant à un congrès d'union en Algérie». Il revient toutefois aux «frères Palestiniens et aux factions palestiniennes d'y trancher», a-t-il précisé. S'agissant de savoir si l'Algérie «fait l'objet de pressions» concernant la normalisation, M. Belhimer a assuré que «les relations de l'Algérie avec les autres pays reposent sur le respect de la souveraineté de chaque Etat», soulignant que «l'Algérie, depuis son indépendance, a des principes constants dans la politique étrangère dont l'esprit même est puisé de la proclamation du 1er Novembre et jusqu'à l'heure, il n'existe aucun Etat qui fait pression sur l'Algérie». Dans ce contexte, M. Belhimer a rappelé la position «constante» de l'Algérie concernant la crise syrienne «à travers le soutien des gouvernements légitimes en place, afin d'éviter le chaos prévalant dans certains pays arabes», relevant que «l'effondrement des structures politiques de n'importe quel Etat ne sert personne, notamment les peuples de la région». «L'Algérie a toujours exprimé sa vision, claire et manifeste, et c'est ce que nous avons perçu clairement avec le temps», a-t-il ajouté, affirmant que la position algérienne «demeure juste et appropriée consistant en la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays et le recours à des solutions pacifiques et locales pour résoudre les crises». Et d'insister que l'Algérie «saisit chaque occasion pour demander à la Ligue arabe de réformer ses mécanismes et structures pour que son action soit plus efficace et au service de tous les pays sans exclusive». En ce qui concerne le dossier libyen, M. Belhimer a souligné que l'Algérie, «de par sa position de pays voisin plaidant pour une solution politique en Libye, à l'instar d'autres pays voisins, place l'intérêt du peuple libyen et l'unité et la souveraineté de son territoire au centre des préoccupations, à travers la non-ingérence dans les affaires internes des pays», ajoutant qu'elle est en contact permanent avec toutes les parties contribuant à la solution pacifique de la Libye, loin de toute exploitation de celle-ci en dehors du contexte libyen».

Ali B. / Ag.

Grande mosquée d'Alger, port d'El-Hamdania et la gestion financière

Le Président Tebboune préside une séance de travail

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a présidé, ce jeudi, une séance de travail consacrée à l'examen de sujets liés à la Grande mosquée d'Alger, à la réalisation du port centre d'El-Hamdania à Tipasa ainsi qu'au secteur de la gestion financière. «Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a présidé, jeudi matin, une séance de travail en présence du Premier ministre, des ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, des Finances, de l'Energie, des Affaires religieuses et des Wakfs, de l'Habitat, l'Urbanisme et la Ville, du Commerce, des Travaux publics, des Transports ainsi que du conseiller économique et financier à la présidence de la République et du gouverneur de la Banque d'Algérie».

La séance de travail a été consacrée à «l'examen de sujets en relation avec les dernières retouches de la Grande mosquée d'Alger avant son inauguration, le projet de réalisation du port centre d'El-Hamdania à Tipasa, ainsi que d'autres questions relevant du secteur de la gestion financière.

Habitat

Le département ministériel examine le projet de texte réglementaire relatif au LLP

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri a annoncé jeudi à Alger que son département ministériel s'attelait à l'examen du projet d'un texte réglementaire relatif au Logement locatif public (LLP). Lors d'une séance plénière du Conseil de la nation, consacrée aux questions orales, M. Nasri a souligné que le projet de texte réglementaire relatif à cette nouvelle formule de logement «est en cours d'examen» après avoir fait l'objet d'une large concertation auprès des promoteurs immobiliers, lancée en août dernier par le Fonds de garantie et de caution mutuelle de la promotion immobilière via son site électronique. La formule repose sur le principe d'octroi d'assiettes foncières aux promoteurs immobiliers pour la construction de projets de logements destinés à la location, en contrepartie de la consécration d'une partie de ces projets à la vente libre. Ladite formule sera susceptible de réguler et de promouvoir le marché de l'immobilier locatif à des prix raisonnables. A une question sur la possibilité de revoir le seuil d'accès au logement social fixé à 24 000 DA, M. Nasri a affirmé que cette question n'est pas à l'ordre du jour actuellement et ne sera envisagée qu'après la maîtrise de cette formule, à laquelle aspire les ministères de l'Habitat et de l'Intérieur. Plus de 4300 milliards de dinars ont été consacrée à cette formule depuis l'année 2000 qui avait vu le relogement de 1,76 millions de citoyens. Les projets inscrits à cette nouvelle formule de logements représentent à ce jour un total de 130 000 unités. A une question sur les logements Location-Vente dans la wilaya d'Adrar, le ministre a indiqué que la gestion commerciale du programme dans cette wilaya du Sud est confiée à l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de la wilaya, écartant la possibilité de créer une annexe de l'AADL dans cette wilaya. Un total de 321 unités ont été réalisées et réceptionnées à ce jour et les travaux de réalisation de 110 autres unités sont en cours, en prévision de leur réception dans les prochaines occasions.

N. I.

Industrie

Ferhat Aït Ali Braham inaugure un laboratoire d'innovation industrielle à Alger

Le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a inauguré, jeudi à Oued Smar à Alger, un laboratoire d'innovation industrielle Fablab permettant à des jeunes innovateurs et porteurs de projets de développer leurs idées et d'intégrer, à terme, le secteur industriel national via des produits innovants.

Basé au niveau du siège de l'EPE Alrim SPA, spécialisée dans la réalisation d'équipements et d'infrastructures métalliques, filiale du Groupe des Industries métallurgiques et sidérurgiques (Imetal), le laboratoire a pour objectif de créer «une vraie richesse sur la base de projets innovants», a fait savoir le ministre. Accompagné de la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Hoyam Benfriha, et du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises, Nassim Diafat, M. Aït Ali Braham a indiqué que les moyens existant au niveau de l'entreprise Alrim ont été mis à disposition des hôtes du Fablab «afin que ceux-ci puissent réaliser leurs projets dans le secteur industriel et d'intégrer le marché national après avoir développé et fabriqué leurs produits». Selon le ministre de l'Industrie, cette initiative émane du ministre délégué chargé des micro-entreprises. L'objectif de ce laboratoire industriel, selon M. Aït Ali Braham, est d'attirer des acteurs ayant des concepts à fort taux d'intégration immédiat, pourvus d'innovations afin de parvenir à réaliser des produits dont a besoin l'industrie nationale. «Il y a des équipements et un savoir-faire ici. Il s'agit maintenant de créer une synergie voire un partenariat direct et même des contrats à l'avenir, dans le but d'une intégration et d'une complémentarité entre les inscrits dans ce process», a estimé le ministre.

L'Ansej rebaptisée et orientée vers l'entrepreneuriat

Pour sa part, M. Diafat a souligné le soutien du Groupe Imetal à ce projet en étant la première entreprise à participer au Fablab afin d'aider les PME et TPE à développer leurs produits industriels. Il a ainsi formulé le souhait de voir d'autres entreprises adhérer à ce projet. Par ailleurs, le ministre délégué a fait savoir que l'Agence nationale de soutien à l'emploi jeune (Ansej) sera prochainement rebaptisée afin d'être réorientée vers l'entrepreneuriat. «Nous nous sommes éloignés de l'approche sociale de l'Ansej. Aujourd'hui, nous avons une approche économique nouvelle qui nous a poussés à changer le nom de cet organisme en Agence nationale d'appui et de promotion de l'entreprenariat.» Il a précisé dans ce cadre que cette agence sera tournée à 70% vers la formation et à 30% vers le financement et le suivi. Quant à M^me^ Benfriha, elle a rappelé la mise en œuvre récente d'un décret exécutif portant sur le soutien et la stimulation des meilleurs jeunes entrepreneurs. A noter que l'EPE Alrim SPA dispose, pour accueillir le Fablab, d'un bloc équipé de 760 m² dédié aux futurs chefs d'entreprises pour leur formation, pouvant recevoir au minimum 60 candidats, équipé de stations de travail, de matériel informatique, d'affichage et reprographie. Ce bloc, qui servait de direction d'engineering, dispose de deux grandes salles en open espace, de bureaux, de salle de réunion, de salle d'archives et d'espaces de vie et de détente.

Yasmine D.

AEP

Un programme pour alimenter l'ensemble des communes du pays avant fin 2021

Le département des Ressources en eau est en passe d'élaborer un programme national permettant d'alimenter toutes les communes du pays en eau potable avant la fin du troisième trimestre 2021, a indiqué le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki. Dans une déclaration à la presse au terme d'une plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales, M. Berraki a précisé que son secteur œuvrait, en coordination avec le ministère de l'Energie, pour l'approvisionnement de façon quotidienne des populations à travers la diversification des ressources en eau. Afin de faire face au phénomène des inondations, le ministre a évoqué la stratégie nationale de lutte contre les inondations, adoptée en 2017 dans le cadre de la coopération et du partenariat avec l'Union européenne (UE), précisant que cette stratégie, en cours «d'actualisation», sera mise en œuvre fin septembre et assortie des modalités de lutte contre les inondations. Supervisée par les cadres du secteur, l'actualisation de la stratégie a de recenser, jusqu'à ce jour, 846 régions sensibles aux inondations à travers le territoire national contre 700 lors du recensement préliminaire. Et d'affirmer que son secteur était en train de répartir les travaux réalisés dans ce sens et de mettre en place un nouveau programme de réhabilitation de ces villes contre les risques potentiels, outre les travaux de maintenance des canalisations entrepris par l'Office national de l'assainissement (ONA) qui a été instruit à l'effet d'accompagner les communes dans les opérations d'assainissement. Pour les régions sahariennes, le ministre a rappelé qu'elles possédaient d'importantes nappes phréatiques, le problème majeur rencontré par les habitants étant la question de l'assainissement des eaux. Pour ce faire, le ministre a annoncé que son secteur se lancera dans l'opération d'assainissement en recourant aux techniques d'épuration biologique. Répondant à une question d'un membre du Conseil de la nation sur les inondations ayant affecté la wilaya de Annaba en 2019, le ministre a précisé qu'elles étaient dues aux pluies battantes qu'avait connues la wilaya, ajoutant que les autorités ont pris plusieurs mesures de protection de la wilaya, dont la réalisation du barrage de Bouguentas, dont les travaux ont débuté en octobre 2019, d'autant plus que l'étude géotechnique et la levée d'obstacles notamment ceux inhérents aux constructions anarchiques ont été finalisés. Admettant que les travaux « accusent un retard, de 10 %», le ministre a fait savoir que le groupe en charge des travaux «s'est vu notifié un délai jusqu'en novembre en vue d'y remédier», faute de quoi, «il sera procédé à la résiliation du marché et à l'élaboration d'un autre avis appel d'offres».

Sefah Taidirt

Promouvoir les exportations agricoles

Plusieurs difficultés entravent le pas !

Les exportations de produits agricoles algériens demeurent très faibles, la valeur des exportations de légumes ne dépasse pas 4 millions de dollars, tandis que les fruits ne dépassent pas 64 millions de dollars, dont environ 61 millions de dollars sont des exportations de dattes. Des experts et spécialistes du secteur agricole affirment que « le processus d'exportation de produits agricoles se dirige en difficulté vers les marchés étrangers, en raison de plusieurs problèmes auxquels est confrontée la trajectoire de l'exportation dans son ensemble, ce qui ne peut être promu qu'avec l'accompagnement des pouvoirs publics tandis que la volonté des producteur ne suffit pas. Miser sur la production agricole sans surmonter d'autres difficultés ne donnera aucun résultat, car l'opération d'exportation est un processus qui comprend plusieurs exigences et ne peut réussir que si toutes les exigences sont remplies en même temps. Concernant la détermination des produits qui peuvent être exportés, et ici on dit que la plupart des produits agricoles peuvent être présents sur les marchés étrangers, à condition que leur production soit conforme aux normes imposées dans les pays importateurs et à condition que la production soit abondante afin d'assurer la pérennité des exportations et d'assurer le respect des contrats, pour ce qui est des quantités et leur livraison à temps, les produits fiables doivent être compétitifs en termes de qualité et prix. «L'Algérie a une caractéristique que nous ne trouvons peut-être pas dans de nombreux pays, à savoir que de nombreux produits agricoles sont disponibles presque toute l'année.» S'agissant des méthodes d'exportation, tous les spécialistes affirment que tout ce qui est logistique, comme le fret maritime, aérien et terrestre est un facteur indispensable pour réussir les opérations d'exploitation. Pour eux, dans ce point réside toutes les difficultés. Le manque d'une plateforme logistique pour l'exportation est un obstacle majeur à la promotion des exportations de produits agricoles. «L'Algérie enregistre un déficit important en moyens d'expédition des marchandises vers les marchés extérieurs, sachant que les produits agricoles sont vulnérables à la détérioration et ne peuvent pas attendre longtemps dans les ports et les aéroports, et nous ne pouvons pas fixer des délais d'exportation pour le transit des navires vers nos ports. L'une des raisons pour gagner la confiance et préserver les marchés étrangers est de respecter les délais de livraison des marchandises commandées.» Pour cibler un bon marché et gagner la confiance de la clientèle, cela ne peut être obtenu que par une participation permanente à des expositions et des salons internationaux pour présenter les produits afin de séduire le consommateur étranger par des méthodes publicitaires. Aussi, la diplomatie joue également un rôle actif dans ce domaine. Il faut utiliser tous les moyens disponibles pour accéder aux marchés étrangers et en conserver des parts, car la concurrence est féroce et il n'y a de place que pour le meilleur en termes de qualité et prix. Par ailleurs, les experts et les professionnels de l'exportation avouent : «Nous ne devons pas dépendre de l'exportation de la production excédentaire, car cela n'est pas possible et déraisonnable. Nos produits agricoles sur le marché ne remplissent pas certaines conditions parce qu'ils n'ont tout simplement pas les normes qui les permettent à dépasser nos frontières. Les produits destinés à l'exportation doivent être produits à cette fin, ce qui nécessite de tracer le chemin de leur production depuis la plantation jusqu'à la fin de la récolte, et à cet égard, il est nécessaire qu'il y ait un contrat et un cahier des charges entre les exportateurs et les agriculteurs afin que le processus de production se déroule correctement selon les normes des pays importateurs.

Il n'est pas facile d'acquérir des marchés étrangers, notamment pour les préserver, si nous ne formulons pas une stratégie globale qui commence par fournir des facteurs de production selon les normes exigées par ces marchés, suivre leur chemin, leur fournir la qualité et l'emballage selon les normes.»

Synthèse de M. W. Benchabane

Evasion fiscale

Recouvrement de plus de 100 mds DA de droits et amendes en 2019

Le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, a fait savoir, jeudi à Alger, que les services fiscaux ont procédé en 2019 au recouvrement de plus de 100 mds DA de droits et amendes contre des auteurs d'évasion fiscale.

Lors d'une plénière au Conseil de la nation, consacrée aux questions orales, le ministre a indiqué que les opérations de contrôle effectuées en 2019 avaient permis le recouvrement d'un total de 100 123 988 510 DA soit une hausse de 27% par rapport à 2018.
«Le double, voire le triple, de ce montant pourra être recouvré une fois entré en service le nouveau système d'informations que le ministère des Finances s'apprête à lancer prochainement», a révélé le ministre. M.Benabderrahmane a précisé que pour une exploitation optimale des résultats des enquêtes, dans le cadre de l'exécution du nouveau système d'informations, la Direction générale des Impôts (DGI) a lancé un mégaprojet visant la révision des plans d'exploitation et de traitement des informations fiscales, ce qui permettra une prise en charge efficace et synchronisée des données étudiées par les différents services. Evoquant la difficulté d'évaluer le volume exact de l'évasion et de la fraude fiscales, le ministre a rappelé l'existence d'un espace parallèle et la non-inscription d'opérateurs auprès des services fiscaux, du commerce, des douanes ou des caisses de la sécurité sociale, d'où l'impossibilité de définir avec exactitude les revenus non déclarés et le volume de l'évasion fiscale. À une autre question sur la taxe sur l'activité professionnelle de transport des hydrocarbures par pipelines, le ministre a déclaré que le recouvrement est centralisé au niveau de la Direction générale des grandes entreprises (DGE) avant la distribution mensuellement aux communes concernées, et ce, pour une distribution équitable. S'agissant d'une préoccupation relative à la formation en matière du domaine de l'Etat, de la Conservation foncière et du cadastre, M. Benabderahmane a expliqué que son département comptait créer une Ecole nationale dans ces spécialités au niveau du pôle universitaire de Koléa. Ce projet sera relancé l'année prochaine dès la réunion des conditions favorables, et ce, après son gel en raison des difficultés financières de ces dernières années, a ajouté le ministre. Actuellement, ces formations se déroulent au niveau des différentes écoles et instituts relevant du secteur, a-t-il souligné faisant état de la formation préparatoire de 432 fonctionnaires et de la formation complémentaire de 257 autres en 2017, 2018 et 2019. Dans le même contexte, le ministre a évoqué la révision du système de formation du secteur en vue d'un recrutement de qualité.

Moussa O./ Ag.

Commerce

La Zlecaf ouvrira de larges perspectives aux opérateurs économiques algériens

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a affirmé, jeudi à Alger, que l'adoption de l'accord sur la Zone de libre échange continentale africaine (Zlecaf) ouvrira de larges perspectives aux opérateurs économiques algériens et contribuera au développement de l'économie nationale. Lors d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN), consacrée à la présentation et au débat du projet de loi relatif à l'approbation de l'accord portant création de la Zlecaf, le ministre a souligné que cet accord visait à créer un marché continental unifié des marchandises et services avec la libre circulation des hommes d'affaires et investisseurs, et l'annulation progressive des tarifs douaniers, à travers l'instauration de normes commerciales africaines communes. L'accord permettra, en outre, de développer le commerce interafricain, à travers la coordination des échanges commerciaux et leur augmentation de 25% et l'encouragement du principe de concurrence en matière d'industrie et d'entreprises, a-t-il soutenu. Ledit accord transformera les économies des pays africains en un marché important plus synergique qui profitera à l'intégration dans tous ses aspects et à l'exploitation collective des richesses que recèle le continent, en sus de la création d'espaces économiques internes plus importants et efficaces, ce qui conférera davantage d'efficacité à l'activité du marché africain, estime le ministre.

94% des tarifs douaniers «libéralisés» avec l'UE et la région arabe

94% des tarifs douaniers algériens «ont effectivement été libéralisés» dans le cadre de conventions signées avec l'UE et la Grande zone arabe de libre-échange (GZALE), a souligné M. Rezig. Il sera procédé, en outre, dans le cadre de la Zlecaf, à l'annulation progressive des tarifs douaniers dans le commerce interafricain à hauteur de 90% des taxes douanières sur une durée de 5 ans pour les pays en développement et 10% pour les pays africains les moins développés, et ce à partir de janvier 2021. Les 10% restants représentent les produits sensibles, dont un taux de 7% qui sera libéralisé progressivement durant 10 ans pour les pays membres en voie de développement et 3% pour les pays membres les moins développés, ce qui constitue un avantage important pour la protection du produit national. Selon le ministre, le taux de 3% des clauses des tarifs douaniers est exclu de la libéralisation tarifaire, soit l'équivalent de 491 tarifs.
M. Rezig a estimé que le volume des échanges commerciaux algériens avec la Zlecaf est actuellement très faible, car ne dépassant pas 3% du total des échanges. L'Algérie occupe la 20e place du total des pays fournisseurs du continent, soit 0,4% du total des importations du continent africain. Ces échanges sont effectués en grande partie avec les pays de l'Afrique du Nord faisant partie de la Zone arabe de libre-échange. La faiblesse de ces chiffres est due au fait que la plupart des pays africains ne font pas partie des communautés économiques africaines, induisant la faiblesse de la compétitivité des produits algériens, avec des taxes douanières oscillant entre 45 et 65%. En dépit de ces obstacles, poursuit le ministre, les exportateurs sont intéressés par le marché africain, étant donné que les produits algériens ont investi 24 pays africains entre 2016 et 2019. La balance commerciale entre l'Algérie et les pays africains a enregistré un saut de 78 millions de dollars en 2016 à 830 millions de dollars en 2019 (964 %). A ce propos, le ministre du Commerce a annoncé la mise en place d'une stratégie nationale pour la promotion des exportations hors hydrocarbures et l'intégration économique avec le continent africain à l'effet de soutenir la croissance économique nationale. L'Algérie profitera du PIB du continent africain estimé à 2,5 milliards de dollars et des recettes de son marché d'un montant de 3000 milliards de dollars. L'objectif des pays du continent est d'augmenter les échanges commerciaux interafricains de 25%, sachant qu'ils ne dépassent pas les 15% actuellement, contre 47% avec le continent américain, 67% avec le continent européen et 61% avec l'Asie, selon les statistiques officielles de 2019. L'accord portant création de la Zlecaf lancé le 21 mars 2018 à Kigali, compte 3 protocoles fondamentaux, le premier relatif au commerce des marchandises visant le renforcement du commerce interafricain des marchandises, le deuxième relatif au commerce des services visant la libéralisation tarifaire du commerce des services, outre le troisième protocole relatif aux règles et au règlement des contentieux. L'accord est entré en vigueur en mai 2019, suite au dépôt du 22e document de ratification. 54 pays (sur 55 membres de l'UA) ont ratifié l'accord de la Zlecaf, à l'exception de l'Erythrée. Certains députés ont souligné lors de la séance de débat la nécessité d'assurer les moyens nécessaires pour aider les opérateurs algériens à accéder à ce marché. Parmi ces principaux moyens, la création de filières bancaires à l'étranger, les moyens de transport, la logistique et assurer la sécurité des voies de transport, outre les problématiques posées par les députés relatives aux banques et aux problèmes de change et de conversion de devise, le manque de navires marchands, le faible rôle des consulats à l'étranger pour la promotion du produit local et le non-respect par certains opérateurs des accords signés. Les députés ont évoqué l'importance du développement des régions du sud et leur renforcement en structures diverses : postes et télécommunications, stations de transport, logistique, détente et approvisionnement en carburant, afin qu'elles soient un point de transit du produit national vers l'Afrique. L'adoption de cette loi est prévue au cours de cette journée, à l'issue de la séance de débat.

Ali B.

ONS

Le taux d'inflation annuel à 2,1% à fin août

Le taux d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2,1% à fin août dernier, a-t-on appris, jeudi, auprès de l'Office national des statistiques (ONS). L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel à août 2020 est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte de 12 mois, allant du mois de septembre 2019 à août 2020 par rapport à la période allant du mois de septembre 2018 à août 2019. La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice de prix du mois d'août 2020 par rapport à celui du mois de juillet dernier, a enregistré une hausse de +0,1%, a indiqué l'Office.
En termes de variation mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché une baisse de -0,6%, induite, essentiellement, par un recul de 1,2% des prix des produits agricoles frais. Cette chute des prix des produits agricoles frais s'explique, selon l'Office, par une baisse des prix de la viande de poulet (-13,8%), de la pomme de terre (-15,8%) et à un degré moindre, de la viande rouge (-0,9%). Par ailleurs, l'Office relève, des hausses de prix qui ont caractérisé certains produits, notamment les fruits et légumes (respectivement +14,5% et +3,3%). Quant aux produits alimentaires industriels, les prix ont connu une relative stagnation, selon l'ONS. Les prix des produits manufacturés ont augmenté de 0,8%. Ceux des services ont également enregistré une légère hausse de +0,3%. Par groupe de biens et de services, les prix du groupe santé hygiène corporelle ont enregistré une hausse de 0,94%, ceux de l'éducation culture loisirs, un taux de +1,09%. Les prix des groupes «habillement chaussures» ont connu une hausse de (+0,06%), ceux des meubles et articles d'ameublement de 0,97%, celui du «transport et communication» (+0,57%), alors que le groupe divers a enregistré une hausse de 0,05%. Durant le mois d'août dernier, les prix à la consommation ont augmenté de 1,2% par rapport au même mois de 2019.Le groupe des produits alimentaires durant la même période de comparaison a pour sa part connu une baisse de -1,76%. Durant les huit premiers mois de l'année en cours, les prix à la consommation, ont connu une hausse de 1,98%, marqués par une légère hausse des biens alimentaires (+0,11%). Cette variation haussière enregistrée est portée notamment par la hausse des prix des catégories «habillement-chaussures» (+5,37%), «meubles et articles d'ameublement» (3,73%), «éducation-culture-loisirs» (4,28 %) et la catégorie «divers» (5,29%). En 2019, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 2%.

Wilaya d'Alger

Les rassemblements publics sont soumis à un protocole sanitaire spécial

Les services de la wilaya d'Alger ont affirmé, jeudi soir, dans un communiqué que l'organisation de rassemblements publics dans la conjoncture actuelle était soumise à des mesures et procédures préventives relevant d'un protocole sanitaire spécial garantissant la protection des participants de tout risque de contamination à la pandémie du Covid-19.

Les services de la wilaya d'Alger réagissaient à un communiqué rendu public, mercredi, par le parti du Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) «dénonçant l'avis défavorable émis par les services de la wilaya au sujet de la demande d'organisation d'un rassemblement public pour la tenue de la session ordinaire du Conseil national, prévu le 25 septembre 2020 à l'hôtel El Riadh à la commune de Staoueli (Circonscription administrative de Zéralda)». «La demande introduite par le parti pour la tenue d'un rassemblement public a été refusée, car, et portant sur la participation de près de 250 personnes en sus des chargés de la couverture médiatique, au niveau d'une salle ne pouvant accueillir que 200 personnes dans le respect des mesures préventives devant être respectées pour prévenir la propagation de l'épidémie du Corona», ont indiqué les services de la wilaya. Les services de la wilaya d'Alger «continuent à recevoir et à étudier toute demande de rassemblement public, à condition de se conformer aux mesures de prévention nécessaires», a conclu la même source.

Houda H.

Réalisation de 41e piscines olympiques avant la fin 2021

Le wali d'Alger, Youcef Chorfa, a effectué une visite d'inspection des infrastructures sportives dans la commune de Douera.
La délégation, composée du wali délégué de la circonscription administrative de Draria Mohamed Saïd Benkabou, et du directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya d'Alger, Tarek Kerach, s'est enquise des travaux de réalisation d'une piscine semi-olympique. Selon un communiqué de la cellule de communication de la wilaya, le taux d'avancement des travaux est estimé à 91% et la réception de cette importante infrastructure devrait avoir lieu avant la fin du mois d'octobre prochain. Par ailleurs, le taux d'avancement des travaux de réalisation du parking et de l'aménagement extérieur avoisine les 60%. La structure réalisée, selon les normes internationales sera un acquis très important pour la commune et pour la promotion de la discipline sportive. Elle devra accueillir le prochain Championnat national de natation. En plus du projet de la piscine de Douera, la direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya d'Alger réceptionnera quatre piscines supplémentaires avant la fin 2020. Il s'agit de la piscine de la commune de Réghaïa, Aïn Taya, Ouled Chebel et la piscine de la commune de Tassala El Merdja, en plus de 12 autres piscines qui sont en cours de réalisation et qui seront livrées au cours de l'année 2021. D'après le communiqué de la wilaya, plusieurs communes de la capitale entreprendront la réalisation de dix piscines sur leur propre budget, portant le nombre total de piscines dans la capitale à quarante et une. Ces projets auront le mérite d'élargir la pratique de la natation, d'une part, et de participer à l'effort général visant à offrir aux citoyens des lieux de détente et de loisirs éducatifs. le wali, Youcef Chorfa, a souligné le rôle de ces structures sportives qui, dès leur entrée en service, permettront de relancer la pratique de ce sport, de promouvoir cette discipline auprès des associations et écoles spécialisées dans la formation des athlètes et les préparer aux prochaines dates sportives, y compris les compétitions et championnats internationaux régionaux et nationaux. En dépit de ces projets, il convient de signaler que la capitale accuse un manque en matière d'infrastructure dédiées au sport dans plusieurs grandes cités de la capitale, telles que les cités AADL qui accueillent jusqu'à 8000 logements. Les habitants de ces lieux à travers la capitale demandent, depuis plusieurs années, la réalisation d'infrastructures sportives comme les stades de proximité, des salles omnisports. Il est également à souligner que les habitants des zones d'ombre demeurent jusqu'à présent délaissés et oubliés en termes de réalisation de projets dédiés à la pratique des activités sportives, qu'elles soient en plein air ou dans des salles couvertes.

Tizi-Ouzou

Près de 402 zones d'ombre recensées

Le phénomène des oppositions nécessite, selon le wali, l'implication active des populations pour sa levée. Une spécificité pour la wilaya de Tizi-Ouzou. Les oppositions et l'extension des habitations sont les principales créatrices de zones d'ombre dans la wilaya de Tizi-Ouzou. C'est ce qui ressort de l'appel que vient de lancer le wali, Mahmoud Djamaâ aux comités de villages afin de booster à l'accélération de la cadence des travaux des projets lancés dans ce volet. Les chiffres donnés renseignent également sur l'impact du phénomène des oppositions sur le développement de la wilaya. En effet, le wali a lancé, jeudi dernier, un appel aux différentes structures villageoises afin qu'elles s'impliquent activement dans les opérations d'établissement des priorités, surtout en matière de répartition des enveloppes budgétaires nécessaires aux projets et situer les zones d'ombre prioritaires au niveau des communes. Pour le wali, il est «nécessaire d'établir une méthodologie de travail et une stratégie pour adapter au mieux les ressources financières aux besoins de la wilaya pour un développement équilibré». Le même appel a révélé que 90 projets sont lancés dans ce sillage. La durée de réalisation s'inscrit dans le court terme alors que 104 autres projets sont en attente mais prévus pour l'année prochaine. Mahmoud Djamaâ insistera sur le fait que cela se fera selon les disponibilités financières. Le premier responsable de la wilaya a, par ailleurs, fait savoir que ces zones d'ombre sont constituées pour la plupart, de l'extension d'habitations due au phénomène de l'auto-construction qui est une spécificité de la wilaya. Abordant le volet des oppositions qui «freinent» le développement de ladite wilaya, Mahmoud Djamaâ a cité l'exemple du projet d'alimentation de 1800 foyers en gaz naturel dans la localité de Maâtkas, au sud de la wilaya. Un phénomène qui nécessite, selon lui, l'implication active des populations pour sa levée. En fait, ce dernier touche tous les projets, y compris les projets structurants destinés au développement économique de la wilaya. Jusqu'à présent et depuis quelques années, le projet de réalisation de la pénétrante qui reliera la wilaya à l'autoroute Est-Ouest avance à reculons à cause de plusieurs oppositions. Cinq Centres d'enfouissement technique n'ont également pas été réalisés à cause de ce phénomène alors que la wilaya croule sous les ordures. Les services concernés ont recensé quelque 280 décharges sauvages à travers les communes. Mais en fait, ce dont les pouvoirs publics ne parlent jamais, ce sont les causes de ces oppositions.
Les reportages et les enquêtes du quotidien *L'Expression* sur le terrain ont toujours révélé la disponibilité des villageois au dialogue. Il a été également constaté que ceux-ci proposent des alternatives pour permettre l'avancée des travaux. En effet, dans les villages où les populations refusent l'installation des CET, celles-ci ont toujours proposé de céder d'autres terrains pour permettre la réalisation des projets. Ce sont plutôt les services concernés qui campent sur leurs positions, refusant de changer d'assiette. Les citoyens nous ont à chaque fois chargé de transmettre leurs vœux de voir les techniciens des services concernés élaborer leur projet sur le terrain et non dans les bureaux, en ignorant totalement les réalités du terrain.

K. T.

Bouira - Université

Ouverture de la spécialité de la langue anglaise

L'Université de Bouira ouvrira à la prochaine rentrée universitaire une nouvelle filière à la Faculté de Lettres et Langues, qui consiste dans la spécialisation de la langue anglaise annoncée dans la circulaire ministérielle N°1 datée du 29 Muharram 1442 correspondant au 17 septembre 2020, relative à l'inscription initiale et à l'orientation des bacheliers pour l'année académique 2020/2021, afin qu'ils puissent choisir cette spécialité dans la fiche de vœux, s'ils obtiennent cependant la moyenne requise. Pour référence, l'étude à l'Université de Bouira est pratiquée par environ 23 000 étudiants dans différentes spécialités estimées à onze domaines, et 126 spécialités, dont 57 en Licence et 69 en Master, en plus de 58 spécialités en Doctorat, répartis en six facultés et deux Instituts. De sorte que, l'Institut des Sciences et Sciences appliquées est le plus grand Institut qui recèle le plus grand nombre d'étudiants évalué à 5000 étudiants et en termes de nombre de spécialisations également. Tandis que l'Institut de Technologie est considéré le plus petit en matière de prise en charge des étudiants, dont le nombre est estimé à 200 étudiants, et qui garantit une formation professionnelle. Il est à noter que l'administration de l'Université Akli Mohand-Oulhadj de Bouira, selon son recteur Lotfi Mouni, «s'efforce de suivre le rythme des changements et des mutations que son environnement connaît en termes d'ouverture de spécialisations, à la mesure des besoins de développement de la région, d'autant plus que la wilaya de Bouira est devenue un atelier ouvert pour divers investissements productifs et zones industrielles, qui ont besoin de ressources humaines qualifiées et sont formées dans la spécialisation». Majeure en génie architectural pour la saison universitaire 2021/2022. Notre interlocuteur fera remarquer quant à l'encadrement à l'université, «la Direction de l'université ouvre chaque année un concours pour le recrutement des enseignants, en fonction des besoins de chaque spécialisation, ce qui témoigne d'un manque d'encadrement. Actuellement, Sept cent soixante et onze enseignants dans des différents grades assure l'encadrement des étudiants»

Taïb Hocine

Constantine

Raccordement de 570 foyers de la commune d'Ouled Rahmoun au réseau de gaz naturel

Un total de 570 foyers de la commune d'Ouled Rahmoun (Sud de Constantine) ont été raccordés, jeudi, au réseau de gaz naturel.

Cette opération, pour laquelle une enveloppe financière de 87 millions de dinars a été mobilisée, a permis de raccorder au réseau de gaz naturel 570 logements répartis à travers 18 localités, entre autres Boussebaâ, Silla, Aziz-Belkacem, Guerroudj Djallel, Hadjedj-Bachir, Debahi, Sidi M'hamed et Boughaba-Leulmi, selon les explications fournies sur les lieux. Le raccordement de ces logements a nécessité l'extension du réseau de distribution de cette matière précieuse sur une distance de 20 km ainsi que la réalisation de 576 branchements, a fait savoir le directeur de la concession de l'électricité et du gaz de Constantine, Mohamed Lamine Habouche. De son côté, le chef de l'exécutif, Ahmed Abdelhafid Saci, qui a supervisé cette opération, a instruit les responsables concernés à l'effet d'accélérer les travaux de raccordement de 250 autres foyers de cette collectivité locale aux réseaux d'électricité et du gaz en vue d'atteindre une couverture totale en énergie dans cette commune, distante de 25 km du chef-lieu. Le wali de Constantine qui a écouté les préoccupations de nombreux citoyens de la localité Boussebaâ, s'est engagé à réserver un quota d'aides financières à l'habitat rural «au titre de l'année 2021» pour les postulants n'ayant pas encore bénéficié de ce type de logement, à côté de la programmation d' opérations d'aménagement urbain dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants de cette agglomération urbaine comptant plus de 1100 âmes. Relevant de la daïra d'El Khroub, la commune d'Ouled Rahmoun qui totalise plus de 30 000 habitants, regroupe trois agglomérations principales, à savoir le chef-lieu de commune, El Guerrah et Bounouara.

M. El-Hadi

Oum El Bouaghi

Plus de 3500 étudiants ont rejoint l'université

À l'instar des autres campus du pays, l'université Larbi-Ben M'hidi d'Oum El Bouaghi a préparé une reprise dans de bonnes conditions aussi bien pédagogiques que sanitaires. Ils ne sont pas moins de 3500 étudiants à rejoindre les amphithéâtres en ce début de semaine. «Pour cette rentrée qui est venue dans des conditions particulières, nous avons tout prévu pour éviter toute mauvaise surprise notamment au plan sanitaire. Ainsi, nous avons doté nos installations de différents appareils et autres produits pour éviter les contaminations, nos équipes médicales sont à pied d'œuvre. Sur le plan pédagogique, là également toutes les conditions sont réunies, nous avons repris avec les licences 3 avec une période de révisions avant les examens. Pour les Masters 2, ils sont 3900 à se présenter, nous avons ouvert trois restaurants, le transport est assuré, nous avons même mis à la disposition des étudiants des wilayas limitrophes, nos bus. Pour le corps professoral, ils ne sont pas moins de 85 à passer le Doctorat en plus 38 habilitations de docteurs pour passer de maîtres de conférences B à maîtres de conférences A. Nous avons réalisé une grande performance également en décrochant huit bourses de Doctorat en Hongrie pour nos étudiants.

La baisse de tension électrique met en difficulté près de 200 agriculteurs

Près de 200 investisseurs en arboriculture qui ont engagé des centaines de millions de dinars dans la culture d'arbres fruitiers et de grands champs de maraîchage se trouvent dans l'expectative et menacés de faillite. Cette situation est vécue à la Mechta Ouled Arama dans la commune de Djezia, dans la daïra de Dhalaâ. Ainsi, des centaines de familles dont les ressources vitales dépendent uniquement des produits de la terre, crient leur désarroi. Hadj Zaïdi N. représentant des agriculteurs nous a fait une rétrospective de la situation : «Nous sommes près de 200 investisseurs dans l'arboriculture et le maraîchage, et au moment où l'on a commencé à voir le produit de nos efforts, nous sommes confrontés au problème des chutes de tension alors que l'eau existe en quantité suffisante. Malheureusement, l'énergie électrique nous a contraints à abandonner une grande partie de nos cultures, des investissements que nous avons engagés en centaines de millions de dinars», et d'ajouter : «Nous avons beau solliciter l'intervention des responsables, mais nos lettres sont restées sans écho. Nous risquons d'abandonner cette activité, car nous n'avons pas pu vendre nos produits, nous sommes redevables envers nos fournisseurs que nous n'avons pu honorer». El Hadj Zaïdi N. nous a conduits à travers les champs où nous avons constaté une situation catastrophique, des pommiers, des abricotiers, des figuiers, des grenadiers, de la carotte, des oignons, des pastèques et des melons, le tout abandonné faute d'eau, causée par la chute de tension laquelle a causé la défaillance des pompes, aujourd'hui, à l'arrêt. Pour rappel, ces investisseurs qui vivent une situation de banqueroute ont multiplié leurs investissements quand ils ont constaté qu'une entreprise engagée par la SDE (Sonelgaz) a commencé a placer les pylônes électriques puis, soudainement, le chantier est abandonné sans aucune raison. Après que notre journal ait exposé la situation au directeur de wilaya de la SDE, nous avons appris que ce dernier s'est déplacé avec une équipe technique et a décidé de renforcer provisoirement la région en énergie électrique en attendant l'achèvement du projet dont les travaux sont entamés en ce début de semaine à la grande joie des 200 agriculteurs. Par ailleurs, nous avons appris que les investisseurs de cette région ont accueilli avec enthousiasme la décision du directeur de la Sonelgaz et comptent récupérer ce qui peut l'être, en attendant la mise en service des nouveaux transformateurs dans un mois.

Annaba

Remises des clés de 252 logements du programme AADL 2

Pas moins de 252 souscripteurs au programme de location-vente de l'Agence d'Amélioration et de Développement du Logement (AADL 2), ont reçu, jeudi, au siège de la wilaya de Annaba, les clés de leurs logements, situés à la nouvelle ville Mustapha-Benaouda. La cérémonie de remise des clés de logements faisant partie d'un quota total de 837 unités a été présidée par le chef de l'exécutif, Djamel-Eddine Berimi. À cette occasion les responsables locaux du secteur du logement ont révélé que plusieurs opérations similaires seront programmées «avant la fin de l'année en cours en fonction du taux d'avancement des travaux de réalisation des autres logements implantés à la Nouvelle ville Mustapha-Benaouda». Ayant bénéficié d'un quota global de 19 081 logements de type location-vente «AADL 2», la wilaya de Annaba a jusqu'à présent enregistré la livraison de 3738 unités, a-t-on signalé. Cette wilaya recense, par ailleurs, 13 238 logements de ce type qui sont actuellement en cours de réalisation à la nouvelle ville Mustapha-Benaouda et aux pôles urbains relevant des communes de Sidi Amar, El Bouni et Berahal.

El Tarf

Une Journée consacrée à l'enlèvement des détritus et à l'hygiène publique

L'Association «El Jil El Waaed» (Génération prometteuse) de la commune d'El Tarf, nouvellement agréée, se fait remarquer de fort belle manière et sort des sentiers battus en concoctant un programme exhaustif avec des actions de bénévolat tous azimuts et sur le terrain. Interrogé, son très jeune président, Djelti Samir, a affirmé que «notre association qui vient d'avoir son agrément, il y a une semaine, se fixe comme premier objectif ; l'enlèvement des détritus de toutes les cités et agglomérations que compte la commune d'El Tarf. Nous venons d'amorcer ce programme, à partir de ce vendredi, par le nettoyage, de fond en comble, de la placette 11-Décembre-1960 qui est un lieu très prisé par les familles. Ainsi, chaque vendredi, nous nous attaquerons à une cité donnée en impliquant ses habitants». Notre interlocuteur ajoutera que : «Notre credo est de sortir des palabres de cafés pour engager des actions citoyennes sur le terrain. Tout le monde sait faire des constats sur l'état de la ville d'El Tarf, mais le plus important est de bouger par des actions de volontariat pour redorer le blason terni de notre ville. Nous comptons faire adhérer toutes les couches de la société locale à nos actions, particulièrement les enfants et les étudiants qui seront sensibilisés sur la protection et la préservation de l'environnement. Nous avons aussi programmé une campagne de sensibilisation et d'information de terrain, sur les dangers de la consommation des comprimés de psychotropes, et ce, en collaboration avec les services de la santé dont l'EPH d'El Tarf. C'est un défi que nous comptons relever avec l'aide de toute la population locale. Nous tenons, cependant, à remercier aussi, l'aide inestimable du P/APC, Cheloufi Ghazal, qui a mis à notre disposition l'outillage et les sacs poubelles». Pour sa part, le vice-président Azzedine Merzoug, notera que «notre association œuvrera, inlassablement, à se transformer en un lieu de concertation pour des actions futures à caractère socioculturel. Nous comptons aussi, créer deux sections, la première est dédiée aux sports de combat, et la deuxième à la culture avec la mise sur pied d'une troupe théâtrale et une autre de musique. Dans la ville, la culture est le parent pauvre des activités devant la présence hégémonique du sport-roi, le football». Quoi qu'il en soit, cette initiative est louable à plus d'un titre et constitue, indéniablement, une aubaine pour inculquer aux jeunes le bénévolat ou la «Twiza». «Trêve de constats, l'action est notre salut», martèleront, avec empoigne, plusieurs membres de l'association.

Saïda

Des enveloppes financières conséquentes ont été attribuées à des projets

Le chargé de mission à la présidence de la République pour le suivi des zones d'ombre, Brahim Merad, a affirmé, mardi dernier, à Saïda, que «l'État est déterminé à concrétiser tous les projets initiés dans les régions reculées partout dans le pays et dans les plus brefs délais».

En marge de sa 2e journée de visite d'inspection effectuée au niveau des zones d'ombre à Saïda, Brahim Merad a indiqué que l'État était soucieux de mener à bien ces projets «dans les plus brefs délais» afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens résidant dans ces régions, assurant que l'état «s'emploie à aplanir les difficultés et obstacles pouvant freiner les efforts de développement dans ces zones». Le même responsable a fait part d'enveloppes financières conséquentes consacrées par l'État pour réaliser ces projets, dans plusieurs aspects de développement. Il citera à titre d'exemple, le raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement, l'ouverture de pistes rurales, la réalisation de salles de soins et d'écoles primaires, ou encore le soutien destiné à la construction rurale. Après avoir pris note des préoccupations des citoyens à Ouled En Nadhri, Ouled Ali et El Houadir dans la daïra d'Ouled Brahim, le chargé de mission a précisé que «le Président Tebboune accorde un intérêt particulier à la redynamisation du développement dans les zones d'ombre, d'ailleurs il a constitué une commission à son niveau chargée de veiller et de suivre la cadence et l'état d'avancement des projets de développement, aussi bien les projets réalisés que ceux en cours de réalisation». Par ailleurs, Brahim Merad s'est félicité des efforts déployés par les autorités locales pour la réalisation de bon nombre de projets, à l'instar du château d'eau de 200 m³ à Ouled Ali, censé alimenter en eau potable les populations des douars de G'touta, Bsabis, Ouled Ben Friha, Ouled El Hadj et Ouled Lagoug. En fin de visite, Brahim Merad s'est enquis des travaux d'aménagement et de raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement au niveau de l'ancienne agglomération de Tagdourt (commune de Aïn Soltane), avant de se rendre à la commune de Maâmora où il a inspecté les travaux de réaménagement de la rocade liant la RN4 et le douar El Houadir en passant par douar Guenadza sur une distance de 7 km. À noter que la wilaya de Saïda compte 308 zones d'ombre ayant bénéficié de 423 projets de développement dans les ressources en eau, les travaux publics, l'éducation et l'énergie, projets pour lesquels une enveloppe financière de plus de 4 milliards de dinars a été débloquée.

Hanafi M.

Tlemcen

Le sentiment d'insécurité persiste avec la recrudescence des vols à Boudjelida

Les habitants et commerçants de Abdelmoumène-Benali (ex-Boudjelida) se plaignent de la recrudescence des vols. À bout de nerfs, ils assistent impuissants à la lente dérive de leur grande cité, située dans la périphérie nord de la ville de Tlemcen. Les éléments de la brigade de la Gendarmerie nationale relevant de la compagnie de Tlemcen interviennent pourtant régulièrement dans ce nouveau centre urbain pour interpeller quelques malfaiteurs ou patrouillent, comme ailleurs, pour tranquilliser la population mais rien n'y est fait, le sentiment d'insécurité persiste avec la recrudescence des vols à Boudjelida cet été. «Il y a une insécurité grandissante dans cette grande cité qui n'est pas dotée d'une sûreté urbaine. Les vols ont principalement lieu la nuit pendant le sommeil des résidents mais aussi durant la journée au moment où les résidents font la sieste. Cette période des vacances est plus propice pour les cambrioleurs qui profitent souvent d'une absence pour venir vider les logements. Certains malfaiteurs munis d'armes blanches viennent d'autres quartiers pour dérober des objets de valeur et de l'argent dans les habitations et «visiter» des voitures stationnées dans le secteur, s'emparant de postes radio et autres. Les mis en cause sont aidés par leurs complices de Boudjelida. Parfois ils agissent même en équipe organisée et sous l'effet de la drogue ou de comprimés psychotropes. Cela varie en fonction de la luminosité. Dès qu'»il commence à faire nuit plus tôt, les voleurs voient très bien si la maison est inoccupée. Certains résidents qui se sont réveillés pendant la nuit, sont tombés nez à nez avec des cambrioleurs armés de couteaux et de sabres», nous explique Aïssa, un chauffeur de taxi qui habite à Boudjelida. Et d'ajouter : «Les voleurs sévissent également durant la journée dans notre quartier quand les habitants sont toujours au travail ou ailleurs à cette période de l'année. Le 6 septembre dernier, des cambrioleurs ont cassé une vitre de ma voiture et ouvert la porte vers 15 h 30 mn. Ils se sont emparés d'une somme de 4.000 DA, c'était ma recette de la journée. Le 16 septembre 2020 vers 15 h 50 mn, ils ont tenté une deuxième fois de me voler, mais ils n'ont rien trouvé dans ma voiture. Cela fait 10 jours, un autre logement a été dévalisé en plein jour dans la cité. Les délinquants se sont emparés de téléviseur plasma, de bijoux et d'argent d'un commerçant de la cité. Récemment, des cambrioleurs ont volé vers 2 heures du matin les pneus d'un véhicule garé à l'extérieur. Le propriétaire de la voiture ne pouvait rien faire. Le pauvre a suivi la scène à partir de son balcon, pour éviter la confrontation avec les malfaiteurs encagoulés qui n'ont nullement été inquiétés. Un autre habitant a été ciblé dernièrement par les voleurs qui lui ont dérobé des bouteilles de gaz de climatiseurs pendant la nuit. Certains malfaiteurs pénètrent dans les blocs des immeubles afin d'enlever des extincteurs et des prises. Il y a vraiment une recrudescence du phénomène de vols dans les logements et les voitures». Les habitants et commerçants du quartier Abdelmoumène-Benali exigent aussi l'installation de caméras de vidéosurveillance dans cette cité qui compte plus de 45 000 âmes.

Réseaux d'assainissement dans la wilaya d'Oran

Les autorités dégagent une enveloppe de 24 milliards de centimes dans la commune de Bethioua

Dans le cadre des dispositions prises par la wilaya d'Oran pour mettre un terme aux fosses septiques au niveau des communes et des localités de la wilaya, la commune de Bethioua a inscrit un projet de réalisation d'un réseau d'assainissement au profit des habitants de la localité de H'sassna. «Évalué à quelque 24 milliards de centimes, selon la fiche technique, le projet a été scindé en trois tranches. La première tranche estimée à 6 milliards de centimes, dont les travaux ont été lancés, a été prise en charge par ladite commune. La 2e tranche sera aussi prise en charge dans le cadre du budget supplémentaire de la commune. La procédure a été lancée», a indiqué la chef de daïra de Bethioua lors de son passage sur les ondes de la radio locale. La responsable a ajouté que «la 3e tranche du projet sera prise en charge par la Direction des ressources en eau». Ce projet a été tant attendu par les riverains qui affirment qu'en plus des odeurs nauséabondes, les fosses septiques constituent un lieu propice pour la prolifération de toutes sortes d'insectes et, en particulier, les moustiques et, par conséquence, les maladies respiratoires et dermatologiques. Les fosses seront éradiquées pour permettre d'installer de nouveaux réseaux d'assainissement des eaux usées et d'en finir avec ces solutions dangereuses pour l'environnement et pour la santé. En effet, à cause de l'absence de réseau d'assainissement dans certaines localités de la wilaya, les habitants ont recours aux fosses septiques pour se débarrasser des eaux usées. Mais avec le temps, cette solution devient un problème inquiétant. Les habitants de ces localités souffrent quotidiennement, et à longueur d'année, le martyr à cause des fosses septiques. Quand les fosses débordent et en période de chaleur, l'air étouffe de par les odeurs nauséabondes qui s'en dégagent. D'autre part, une nouvelle station de refoulement des eaux usées sera réalisée dans la localité de Hassi Labiod, commune de Sidi Chahmi. Les travaux de réalisation de cette station seront lancés incessamment. La réalisation de cette station était devenue une urgence pour dépolluer le site. Cette station, dont le coût est estimé à 3,4 milliards de centimes, sera réalisée sur une durée de 4 mois. L'entreprise qui prendra en charge les travaux a été désignée.

L. K.

Chlef

Des mesures afin de parer aux inondations

L'Office national de l'Assainissement (ONA) Zone de Chlef qui couvre trois unités implantées au niveau des wilayas de Chlef, Aïn Defla et Relizane, a entrepris, comme chaque année, une campagne de grande envergure de curage préventif des réseaux d'assainissement et autres ouvrages dans la perspective de la saison des pluies. Elle a été lancée au début du mois d'août passé et se poursuit toujours. La campagne consiste à mener des opérations de nettoiement et de curage des regards, des collecteurs, des avaloirs et des conduites d'assainissement. Tous les moyens humains et matériels nécessaires ont été mobilisés pour parer aux inondations. Depuis le début de la campagne jusqu'au 19 du mois courant, il a été procédé au curage de 4723 regards, 6971 avaloirs et des conduites d'assainissement. Le directeur de la zone a précisé lors d'un point de presse que d'autres dispositions viennent d'être prises visant à augmenter de manière sensible le rythme des travaux. Elles seront mises en application au début de la semaine prochaine au niveau de trois unités. D'autre part, la cellule communication de la zone entreprend des campagnes de sensibilisation invitant au respect de l'environnement, en évitant de jeter toute sorte de détritus dans la rue. Un geste simple qui peut participer à la réduction des risques d'inondation.

Covid-19 : un prélèvement sanguin pourrait prévoir la mortalité

Chez les patients infectés par le SRAS-CoV-2, il y aurait une association entre le risque de mortalité et le niveau des globules rouges que présente les malades, établissent des chercheurs. Ces derniers ont démontré qu'en analysant le sang des patients admis à l'hôpital, ils pouvaient prédire l'évolution de la maladie et le risque de mortalité. «Nous voulions trouver un moyen d'identifier le plus tôt et le plus facilement possible les patients souffrant de Covid-19 qui présentent le plus de risques, c'est-à-dire ceux susceptibles de devenir gravement malades [...] et dont l'état risque d'empirer rapidement», explique le principal auteur de l'étude, John M. Higgins, chercheur au département de pathologie du MGH et professeur associé de biologie systémique à la HMS, dans un communiqué. Pour identifier plus rapidement les patients les plus à risque, des chercheurs ont procédé à des analyses sanguines, sur des patients admis à l'hôpital après avoir été infectés par la Covid-19. Selon leurs tests, il se trouve qu'on pourrait analyser le sang des patients pour prédire l'évolution de la maladie. Les prélèvements sanguins pourraient aller jusqu'à révéler le risque de mortalité. Les résultats de cette étude viennent de paraître au sein de la revue scientifique *JAMA Network Open*.

Globules rouges : 31% des patients Covid-19 avec des valeurs supérieures à la normale sont décédés

L'étude a été menée sur une cohorte de 1641 patients adultes, infectés par le coronavirus et hospitalisés dans la région de Boston (USA), dans un état préoccupant. Leur hospitalisation s'est déroulée entre le 4 mars et le 28 avril 2020. En faisant des prélèvements sanguins sur ces patients, les chercheurs ont découvert un lien entre le niveau des globules rouges et le risque de décès. «Les résultats suggèrent qu'un taux de globules rouges importants pendant l'hospitalisation était associé à un risque de mortalité significativement plus élevé pour les patients atteints d'une infection par le SRAS-CoV-2», estiment les scientifiques. Selon leurs données, ces patients étaient près de trois fois plus susceptibles de mourir de la maladie, selon les données. Il se trouve que 31 % des patients Covid-19 avec des valeurs de globules rouges supérieures à la normale sont décédés de la maladie. À titre de précision, les globules rouges constituent les cellules du sang chargées du transport de l'oxygène. Pour rappel, chez les patients gravement malades, le coronavirus provoque une «réponse inflammatoire très intense qui va laisser toutes sortes de signaux indiquant que cela se passe – et ce test [le prélèvement sanguin, ndlr] détecte l'un de ces signaux», a détaillé John M. Higgins. Attention à ne pas vous méprendre, ce prélèvement ne remplacerait pas les tests utilisés pour diagnostiquer la Covid-19 ou les dépistages d'anticorps sanguins. En revanche, il pourrait permettre aux médecins de mieux «trier» les patients et de déterminer ceux qui pourraient avoir besoin d'un traitement dans l'unité de soins intensifs et d'une assistance respiratoire. La bonne nouvelle est que ce prélèvement peut être pratiqué dans tous les hôpitaux dans le cadre d'une analyse sanguine standard.

Coronavirus : la perte d'odorat serait un symptôme rassurant

Une nouvelle étude, menée par des chercheurs européens, estime que l'anosmie, autrement dit la perte de l'odorat, est un facteur positif du Covid-19. Selon une nouvelle étude, menée par des médecins de l'hôpital Foch à Suresnes, dans les Hauts-de-Seine, et de l'université de Mons, en Belgique, la perte d'odorat serait au final un symptôme rassurant du Covid-19. Pour arriver à cette conclusion, les chercheurs ont examiné l'évolution de l'état de santé de 1 300 patients atteints du nouveau coronavirus. Ces derniers ont été répartis en quatre groupes selon le niveau de gravité de leurs symptômes : les «légers» qui peuvent rester à la maison, les «modérés» qui ont des difficultés à respirer, les «sévères» qui ont besoin d'apports ponctuels en oxygène à l'hôpital, et les «très sévères» qui sont en soins intensifs ou en réanimation. Les résultats ont montré que l'anosmie touche 70 à 85% des patients atteints d'une forme légère ou modéré du Covid-19, contre 10 à 15% dans les cas graves. Le Covid-19, en passant par le nez, provoque une réaction immunitaire très forte, produisant une perte d'odorat mais limitant l'infection au bulbe olfactif. «Ces patients-là ont une très bonne réponse immunitaire et le virus ne passe pas ou très peu dans le sang, contrairement aux patients sévères qui n'ont pas une réponse adaptée au niveau de la porte d'entrée du virus, et il a le temps de se propager partout dans le corps», explique Jérôme Lechien, médecin ORL à l'hôpital Foch, à France Inter. L'étude révèle également que 85% des patients atteints d'anosmie récupèrent leur odorat dans les trois mois.

Le SARS-CoV-2 continue de muter et deviendrait de plus en plus contagieux

La mutation du Covid-19 et l'augmentation du nombre de cas dans de nombreuses régions du monde laissent penser les experts que le virus est de plus en plus contagieux. Plus. Selon une étude de grande envergure menée aux États-Unis, le Covid-19 devient probablement de plus en plus contagieux mais cette mutation ne le rendrait pas plus mortel. Les scientifiques de Houston ont publié mercredi une étude avec plus de 5 000 séquences génétiques du SARS-CoV-2 qui révèle que le virus a continué à muter tout au long de sa propagation au sein de la population. Si ce rapport n'a pas démontré que le virus était devenu plus mortel, les experts en santé publique ont démontré qu'il était en revanche plus facile à attraper, comme le rapporte le Washington Post. Cette étude, au même titre qu'une précédente étude publiée par des scientifiques au Royaume-Uni, a conclu qu'une mutation a modifié la structure de la «protéine de pointe» à la surface du virus. La protéine des pointe est la structure qui permet au virus d'entrer dans les cellules humaines. Cette mutation, qui affecte la protéine de pointe, a changé l'acide aminé 614 «D» (acide aspartique) en «G» (glycine). Un petit changement qui provoquerait une propagation démesurée du virus.

Les gestes barrières de moins en moins efficaces ?

David Morens, virologue à l'Institut national des allergies et des maladies infectieuses, a passé en revue le rapport et a indiqué que bien qu'il ne faille pas tirer de conclusions trop rapides de cette étude, il est probable que le virus ait réagi aux mesures qui ont été prises telles que le port du masque ou la distanciation sociale. «Porter des masques, se laver les mains... toutes ces choses sont des barrières à la transmissibilité du virus, mais plus le virus devient contagieux, plus il a de chance de contourner ces barrières.» Le virologue explique que cela pourrait signifier que le virus pourrait continuer à muter même après qu'un vaccin soit disponible. Au fur et à mesure que les gens acquiert une immunité, que ça soit par vaccin ou par infection, le virus pourrait être soumis à une pression sélective pour échapper à la réponse immunitaire développée par l'humain. «Il est tout à fait possible que lorsque notre immunité au niveau de la population deviendra suffisamment élevée, ce coronavirus trouvera un moyen de contourner notre immunité», explique David Morens. Tout comme le vaccin contre la grippe, il est probable que le vaccin contre le Covid-19 doive régulièrement être modifié.

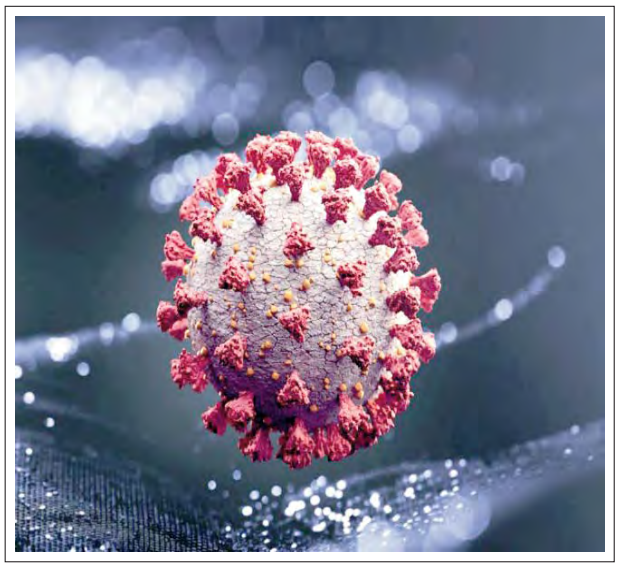

Google Maps va intégrer les chiffres du Covid-19 sur ses cartes

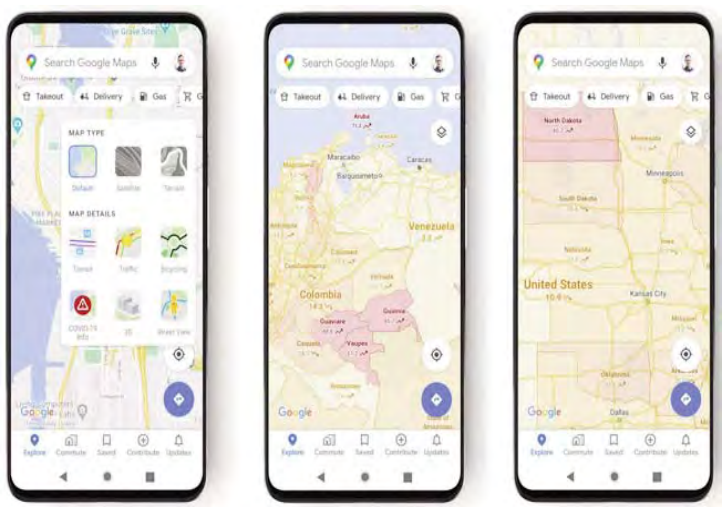

La crise sanitaire liée au Covid-19 est difficile à vivre dans le monde entier. Les infections progressent, les décès se multiplient. Certaines zones sont plus touchées que d'autres. Google Maps intègre désormais les statistiques liées au nouveau coronavirus. Chaque jour, le nombre de personnes infectées par le Covid-19 progresse. Certaines régions peuvent laisser penser qu'elles gèrent correctement la situation mais il suffit d'une personne infectée pour qu'un cluster ne se déclare. Et la situation peut rapidement dégénérer et avoir un impact négatif sur le nombre de nouveaux cas quotidiens. Les statistiques sont heureusement très détaillées, assez précises et tous les gouvernements participent à cet effort de dénombrement. Reste que le fait qu'une région gère correctement la situation vis-à-vis du Covid-19 ne signifie pas qu'elles le feront ad vitam. Comme dit, il suffit d'un seul cas pour que les choses dérapent. Bonne nouvelle aujourd'hui pour celles et ceux qui ont l'intention de voyager. Google intègre désormais les statistiques liées au Covid-19 dans son service de cartographie Google Maps. Cela se manifeste sous la forme d'un overlay que les utilisateurs peuvent activer à loisir pour se faire une idée du nombre de personnes infectées par le Covid-19 sur une moyenne de 7 jours.

Une information très utile pour celles et ceux qui voyagent

Il est aussi possible d'obtenir une information quant à la tendance sur la zone en question, à savoir si le taux d'infection est en hausse ou en baisse. Autrement dit, si vous avez l'intention de voyager dans une autre région, vous pourrez vérifier Google Maps pour suivre le taux d'infection et si celui-ci est en augmentation ou en diminution. Vous pourrez alors, le cas échéant, agir en conséquence. Cette fonctionnalité très pratique sera disponible dans le monde entier. Elle est actuellement en cours de déploiement sur les versions de Google Maps pour iOS et Android. Si vous souhaitez en profiter, assurez-vous d'avoir la dernière version en date de l'application. Et si vous ne voyez toujours pas ladite fonctionnalité, un peu de patience, les déploiements prennent généralement quelques jours.

Covid-19

Plus de 984 000 morts dans le monde, selon le nouveau bilan

La pandémie du nouveau coronavirus a fait au moins 984 068 morts dans le monde depuis que le bureau de l'OMS en Chine a fait état de l'apparition de la maladie la fin décembre, selon un bilan établi à partir de sources officielles, vendredi, à 11h00 GMT. Plus de 32 298 410 cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie, dont au moins 22 141 000 sont aujourd'hui considérés comme guéris.

Ce nombre de cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel de contaminations. Certains pays ne testent que les cas graves, d'autres utilisent les tests en priorité pour le traçage et nombre de pays pauvres ne disposent que de capacités de dépistage limitées. Sur la journée de jeudi, 5730 nouveaux décès et 312 068 nouveaux cas ont été recensés dans le monde. Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont l'Inde avec 1141 nouveaux morts, les États-Unis (846) et le Brésil (831). Les USA sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 202 827 décès pour 6 979 937 cas recensés, selon le comptage de l'université «Johns Hopkins». Au moins 2 710 183 personnes ont été déclarées guéries. Après les États-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 139 808 morts pour 4 657 702 cas, l'Inde avec 92 290 morts (5 818 570 cas), le Mexique avec 75 439 morts (715 457 cas), et le Royaume-Uni avec 41 902 morts (416 363 cas). Parmi les pays les plus durement touchés, le Pérou est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 97 décès pour 100 000 habitants, suivi par la Belgique (86), l'Espagne (67), la Bolivie (67), et le Brésil (66). La Chine (sans les territoires de Hong Kong et Macao) a officiellement dénombré un total de 85 322 cas (Huit nouveaux entre jeudi et vendredi), dont 4634 décès et 80 522 guérisons. L'Amérique latine et les Caraïbes ont totalisé, vendredi, à 11h00 GMT 332 701 décès pour 9 020 315 cas, l'Europe 228 459 décès (5 128 975 cas), les USA et le Canada 212 113 décès (7 128 683 cas), l'Asie 131 533 décès (7 665 710 cas), le Moyen-Orient 43 622 décès (1 883 757 cas), l'Afrique 34 706 décès (1 439 657 cas), et l'Océanie 934 décès (31 321 cas).

France - Coronavirus

Manifestation à Marseille contre les mesures sanitaires

Plusieurs centaines de manifestants se sont rassemblés, hier matin, devant le tribunal de commerce de Marseille (sud-est de la France) pour protester contre la fermeture des bars et restaurants décrétée par le gouvernement, afin de tenter d'endiguer l'épidémie du Covid-19. «La coupe est pleine. On était en train de se refaire. Moi, je ne veux plus d'aide mais qu'on me laisse travailler», a témoigné Patrick Labourrasse, restaurateur à Aix-en-Provence cité par l'agence AFP. La foule a hué le nom du ministre de la Santé, Olivier Véran, qui avait annoncé, mercredi, les nouvelles mesures sanitaires en France, dont la fermeture des bars et restaurants dans la métropole d'Aix-Marseille à partir de samedi, et pour 15 jours. Face à cette fronde, le ministre de la Santé se déplacera à Marseille vendredi après-midi. Olivier Véran doit se rendre à l'hôpital public de la Timone où il visitera notamment le service de réanimation, avant de rencontrer un épidémiologiste. L'union patronale régionale a dénoncé dans un communiqué publié, vendredi, un «reconfinement économique» et exprimé son indignation de voir la métropole traitée «en mauvais élève par le reste du pays», demandant au gouvernement de «laisser le temps aux gestes barrières de produire leurs effets sans mettre en danger durablement l'économie et les emplois d'un territoire entier». Les élus de gauche comme de droite du territoire sont également montés au créneau contre les mesures gouvernementales dans une tribune signée par plus de 50 élus. «Vous commettez une erreur stratégique fondamentale, vous aggravez la crise économique et vous nous fabriquez une crise sociale sans rien régler de la crise sanitaire», ont-ils dénoncé. Le président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier, a annoncé de son côté qu'il allait déposer un référé-liberté, vendredi, contre l'arrêté préfectoral imposant ces mesures. Le Premier ministre, Jean Castex, a assumé ces mesures, jeudi soir, assurant que la situation est «très préoccupante dans toute la France» mais «surtout grave dans les grandes agglomérations», évoquant pour Marseille «une course contre la montre». L'épidémie continue de progresser de façon inquiétante dans le pays, avec un nouveau record de contaminations à plus de 16 000 cas en 24 heures.

Sahara Occidental

L'Unesco retire Laayoune occupée de sa liste GNLC, présente ses excuses

L'Institut de l'Unesco pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), a retiré, jeudi, la ville de Laayoune occupéée de sa liste des nouveaux membres du Réseau mondial des villes apprenantes (GNLC) (*) , présentant ses excuses pour cette erreur. «Après un nouvel examen, l'UIL a rectifié la liste des membres du Réseau mondial des villes apprenantes de l'Unesco. Deux villes marocaines - et non pas trois comme indiqué précédemment - rejoignent cette année le réseau : il s'agit des villes de Benguerir et Chefchaouen. L'UIL présente ses excuses pour cette erreur», a souligné l'Institut de l'Unesco dans un communiqué diffusé, jeudi. «Aujourd'hui, 54 villes de 27 pays vont rejoindre le Réseau mondial GNLC (...) Les nouveaux membres portent à 229 le nombre total de villes au sein du GNLC de l'Unesco, dans 64 pays», a précisé le communiqué de presse, corrigé de l'UIL. Jeudi, le Front Polisario a dénoncé l'intégration de la ville sahraouie occupée, Laayoune, au réseau GNLC de l'Unesco, appelant l'Organisation onusienne à respecter la légalité internationale. Le représentant du Front Polisario auprès de l'ONU, Sidi Omar a dénoncé «une démarche provocatrice», demandant à l'Unesco, responsable directe du réseau GNLC, d'assumer ses responsabilités et de prendre «les mesures nécessaires afin de corriger cette erreur injustifiée» pour maintenir sa crédibilité et sa partialité. «L'intégration de Laayoune à ce réseau, à la «demande de l'occupant marocain est nulle et non avenue, et n'a aucun effet juridique d'autant que le Maroc n'exerce aucune souveraineté sur la partie occupée de la République sahraouie», a affirmé le représentant sahraoui, exhortant l'Unesco à «respecter strictement la position et les résolutions de l'ONU et ses dispositifs en relation avec la question du Sahara Occidental». Le Front Polisario a demandé également à l'ONU «d'assumer son entière responsabilité vis-à-vis du territoire du Sahara Occidental, et à préserver son intégrité territoriale», comme l'un des 17 territoires non autonomes en attente de décolonisation, «inscrits à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée générale de l'ONU». De son côté, l'Association chilienne d'amitié avec la RASD, a dénoncé une «violation ouverte des statuts de l'Organisation onusienne, demandant à l'Unesco de rectifier cette inscription. « Nous demandons à l'Unesco de rectifier immédiatement cette inscription, qui constitue une agression contre le peuple sahraoui et tous les peuples du monde qui luttent pour la défense et la promotion de nos identités et cultures originelles et du droit à l'autodétermination des peuples», a-t-elle réagi.

(*) GNLC : (Gaz Naturel Liquéfié Comprimé)

Ahsene Saaid / Ag.

Espagne - Corona

Extension des restrictions dans de nouvelles zones à Madrid

Les restrictions à la liberté de mouvement en vigueur depuis lundi dans la région de Madrid pour freiner l'épidémie du Covid-19 ont été étendues à de nouvelles zones, ont annoncé les autorités sanitaires régionales. Environ 167 000 habitants supplémentaires de la région ne pourront sortir de leur quartier à partir de lundi que pour des raisons précises comme aller travailler ou chez le médecin, ce qui porte le nombre de personnes affectées par ces restrictions dans la région à plus d'un million de personnes sur un total de 6,6 millions. Plus de 850 000 personnes étaient déjà concernées depuis lundi, en particulier dans des quartiers ou des communes modestes du sud de la capitale. Ces personnes ont, en revanche, le droit de se déplacer dans leur quartier et ne sont donc pas confinées chez elles. Inquiet par la progression de l'épidémie à Madrid, le ministre espagnol de la Santé a convoqué à la dernière minute une conférence de presse en même temps que celle de la région pour afficher son désaccord. «Nous avons proposé d'étendre les mesures que la région de Madrid a décidé d'appliquer dans certaines zones (...) à toute la ville de Madrid» peuplée de plus de 3 millions de personnes «et à certaines villes» de banlieue où le virus circule beaucoup, a déclaré Salvador Illa. En Espagne, les autorités régionales sont seules compétentes en matière de santé et le gouvernement central n'a donc pas le pouvoir de leur imposer ses décisions en matière sanitaire. La mi-mars, il avait dû décréter l'état d'alerte, régime d'exception lui permettant de reprendre en main la santé et le maintien de l'ordre, afin d'imposer un confinement très strict de la population. Salvador Illa avait déjà appelé cette semaine l'ensemble des Madrilènes à limiter leurs déplacements et leurs contacts à «l'essentiel». L'Espagne, pays connaissant le plus grand nombre de nouveaux cas de Corona de l'UE par rapport à sa population, a enregistré plus de 700 000 cas et plus de 31 000 morts depuis le début de ladite pandémie.

Ghana

Deux postes de police attaqués par des séparatistes dans l'Est

Des séparatistes armés présumés ont attaqué, vendredi, deux postes de police dans l'Est du Ghana, séquestrant trois officiers, et ont érigé des barrages autour du territoire dont ils revendiquent l'indépendance, selon les autorités locales. À l'aube, des hommes armés - suspectés d'être des membres du groupe séparatiste Homeland Study Group Foundation (HGSF) - ont lancé ces attaques dans les villes de Aveyime et Mepe, dans la région orientale de la Volta, selon le ministre régional Archibald Letsa. «Les forces de sécurité contrôlent la situation (...) nous travaillons à la libération des policiers», a-t-il déclaré aux médias. Selon lui, ces séparatistes - qui veulent créer une nouvelle nation appelée «Togoland Occidental» - ont également érigé plusieurs barrages illégaux aux frontières de la région, à quelque 150 km au nord-est d'Accra, la capitale ghanéenne.

USA

Une «période de séjour fixe» pour les étudiants étrangers et les journalistes

Le ministère américain de la Sécurité intérieure a proposé, jeudi, une nouvelle règle visant à exiger une «période de séjour fixe» pour les étudiants internationaux, les visiteurs participant à un programme d'échange et les journalistes étrangers. Cette nouvelle disposition propose de supprimer le cadre de la durée du statut qui permet actuellement aux étrangers des catégories «F», «J» et «I» de rester aux USA aussi longtemps qu'ils respectent les conditions d'admission. Ainsi, les non-immigrants des catégories «F» ou «J» seraient admis aux États-Unis pour une période allant jusqu'à la date de la fin de leur programme, sans dépasser quatre ans, à moins que le ministère ne détermine que le non-immigrant doive être soumis à une période de séjour autorisée plus courte, limitée à deux ans, est-il précisé. Le ministère a ajouté que les étrangers provenant de lieux associés à un taux élevé de dépassement de la durée de validité du visa seront limités à une période de séjour fixe de deux ans maximum. Pour les représentants des médias étrangers, il suggère un délai «nécessaire pour mener à bien les activités ou missions prévues» ne dépassant pas 240 jours, avec la possibilité de prolonger ce séjour de 240 jours maximum en fonction de la durée des activités concernées. D'autres modifications proposées comprennent la réduction de 60 à 30 jours du délai de préparation au départ d'un non-immigrant «F» et la collecte de routine des données biométriques des non-immigrants «F», «J» et «I» qui demandent une prolongation de séjour. Ces changements proposés paraîtront, ce vendredi, dans le Registre fédéral pour commentaires publics.

Culture et Arts

La rentrée culturelle doit être célébrée chaque année

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a mis l'accent, jeudi à Alger, sur l'importance de la célébration de la rentrée culturelle qui doit être une tradition annuelle accompagnée d'activités et de festivités culturelles diverses.

Lors d'une conférence de presse organisée au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria pour présenter les axes du programme de la rentrée culturelle 2020-2021 (26 septembre-7 octobre), la ministre a souligné que cet évènement sera célébré annuellement, accompagné d'activités culturelles diverses comprenant des œuvres et innovations des jeunes pour leur permettre de se faire connaître auprès du public.

La conjoncture sanitaire a été prise en compte dans l'élaboration des activités du programme de la rentrée culturelle qui a pour thème «Notre culture est dans notre diversité et notre unité», a fait savoir Malika Bendouda, précisant que les contenus sont diversifiés entre art plastique, théâtre, poésie, littérature et musique outre des activités intellectuelles dont des communications et des conférences sur des thèmes philosophiques et littéraires. Ce programme accorde un intérêt particulier au livre, notamment suite au report du Salon international du Livre d'Alger (SILA) face à la persistance de la pandémie du coronavirus. La décision définitive concernant le Salon du Livre sera prise en fonction des statistiques et avis du Comité scientifique, a ajouté Malika Bendouda. Tous les établissements du secteur veilleront à faire réussir cet évènement et à mettre un terme au gel et à la bureaucratie, a-t-elle indiqué. Concernant l'exposition d'art plastique, elle a fait savoir que les portes des établissements étaient ouvertes aux innovateurs pour faire connaître leurs œuvres. Le programme de la rentrée culturelle est fin prêt et s'étale à toutes les wilayas avec la contribution des directions et des Maisons de culture qui organiseront une rentrée culturelle locale dans leurs wilayas. Le coup d'envoi du programme de la rentrée culturelle sera donné, samedi, par la visite de l'exposition du pavillon Mohamed-Dib au Palais de la culture, l'exposition d'arts plastiques et une autre exposition sur les dernières productions du Théâtre national algérien (TNA) et des théâtres régionaux, outre des spectacles musicaux et des présentations. Le programme se poursuivra jusqu'au 7 octobre prochain avec des festivités et des conférences, notamment sur «les réalisations du théâtre algérien depuis 58 ans, observations et enjeux». «Dar Abdelatif» abritera une exposition de l'artiste Mohamed Mebarki, intitulée «L'amour divin», qui compte des tableaux réalisés durant le confinement ainsi qu'une exposition de photographies et d'autres activités, dont une cérémonie de remise des prix du Concours national de poésie. Des activités seront organisées à la Bibliothèque nationale, notamment une conférence sur le grand écrivain Mohamed Dib ainsi qu'une conférence sous le thème «Pour la philosophie de la culture», animée par la ministre de la Culture et des arts et une conférence sur «le discours philosophique en Algérie» animée par le Dr Omar Bousaha, suivie d'une rencontre de la ministre avec les intellectuelles et les artistes. Parmi les autres activités programmées à la Bibliothèque nationale, une rencontre nationale du Réseau des conteurs et une rencontre avec de jeunes écrivains, outre la première rencontre du réseau des clubs et cafés littéraires.

M. Toumi /Ag.

Théâtre régional de Tizi-Ouzou

Réception d'une quinzaine de textes et de projets théâtraux

Une quinzaine de textes et projets théâtraux ont été déposés au niveau du théâtre Kateb-Yacine au titre du plan de production 2020 de cet établissement culturel, a indiqué, jeudi, son directeur Farid Mahiout. Suspendue en mars dernier, dans le cadre des mesures de prévention contre la pandémie du Covid-19, l'opération de dépôt des textes et projets théâtraux pour adultes et enfants, a été relancée en août dernier et se poursuivra jusqu'à vendredi, a-t-on indiqué de même source. «Le dernier délai de dépôt, qui était fixé au 20 septembre passé, a été prolongé de cionq jours, sur la demande des candidats qui ont sollicité la direction du théâtre à cet effet, afin de leur permettre de compléter leurs dossiers», a précisé Farid Mahiout. Les textes et projets de théâtre, dans les deux langues nationales, sont réceptionnés par un comité artistique qui a deux commissions de lecture l'une en arabe et l'autre en tamazighte pour sélectionner les textes et projets qui seront produits par cet établissement, a ajouté ce même responsable. L'année dernière, le Théâtre régional Kateb-Yacine a produit deux pièces théâtrales pour adulte *Anag Wiss Sevaa* en Tamazighte et *Sadqa* en arabe. «Anag Wiss Sevaa» ou le *7e étage*, texte de Mohamed Mouhoubi et mise en scène par Massinissa Hadbi a décroché deux prix au Festival du théâtre amazigh de Batna en février dernier, celui de la meilleure mise en scène et de la meilleure interprétation masculine remporté par le comédien Malek Fellag, a rappelé le directeur Farid Mahiout.

Alger

Ouverture de la galerie «Diwaniya Art Gallery»

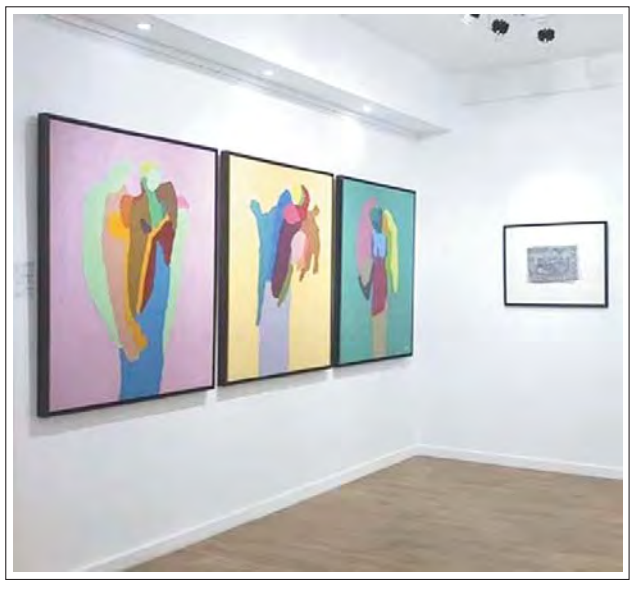

Une nouvelle galerie d'art, dédiée à l'art contemporain de l'Afrique du Nord et du monde arabe, nommée «Diwaniya Art Gallery» a ouvert ses portes récemment aux visiteurs à la faveur de l'exposition collective «Massarat» (Parcours). Cette nouvelle galerie située dans le quartier de Chéraga (Banlieue ouest d'Alger) a été fondée par le célèbre plasticien algérien Hamza Bounoua qui ambitionne, par ce nouvel espace, d'apporter un plus au développement des arts et du marché de l'Art algérien, enrichir le débat artistique par des opportunités d'échange d'expériences et promouvoir le mouvement artistique algérien. Ce nouveau venu dans le paysage culturel entame son parcours par l'exposition collective «Massarat» qui regroupe les œuvres des artistes algériennes Thilleli Rahmoun et Rachida Azdaou et celles de Lulwah Al Homoud (Arabie Saoudite), Mohamed Ibrahim El Masry (Égypte), Ghada Zoughby (Liban), Rashid Diab (Soudan), Mohamed Al Ameri (Jordanie), Mohamed Abou El Naga (égypte), Shadi Talaei (Iran). «Massarat» propose une collection de Rachida Azdaou, intitulée «Depressed» photographie et vidéo prises lors d'une performance de l'artiste Toufik Kara ainsi que des toiles de Thilleli Rahmoun intitulée «Syndrome de Stockholm» des collages avec des techniques mixtes sur le thème de la liberté. Le plasticien soudanais Rashid Diab propose pour sa part des travaux sur la femme soudanaise et son costume traditionnel décliné en plusieurs toiles alors que l'Iranienne Shadi Talaei offre aux visiteurs une perception contemporaine de la calligraphie dans une collection intitulée «Immigration Of Coulours» où la calligraphie se transforme en élément iconographique et adopte une palette de couleur plus riche. La dernière œuvre de la plasticienne algérienne Baya Mahieddine trône également sur les cimaises de la galerie comme un hommage à cette grande figure de l'Art algérien. Par mesure de prévention contre la propagation du coronavirus «Diwaniya Art Gallery» a opté pour des journées «Portes ouvertes» qui durent jusqu'au 28 septembre courant en guise de vernissage et d'inauguration afin de limiter le nombre de visiteurs. Hamza Bounoua, fondateur de cette galerie a expliqué que l'ouverture, initialement prévue pour le mois de mars dernier, a été «reportée vu la situation sanitaire et s'est tenue en l'absence des artistes participants». Il a indiqué également que la «Diwaniya Art Gallery» prévoit une exposition chaque trimestre et des rencontres sur les arts et le marché de l'art. L'exposition «Massarat» est ouverte au public jusqu'au 13 janvier 2021.

M. T.

Musée

Pablo Picasso, mélomane récalcitrant

«Je n'aime pas la musique», aurait dit Pablo Picasso (Peintre, dessinateur, sculpteur et graveur). Mais une exposition inédite à Paris montre que le génie espagnol était un passionné de rythmes populaires, un explorateur minutieux d'instruments et surtout, le créateur d'une vraie musique pittoresque. «Il n'était pas mélomane ; a priori il ne savait pas lire une partition, il n'avait pas besoin de la musique pour travailler comme Chagall», Matisse ou Braque, a affirmé Cécile Godefroy, commissaire de l'exposition «Les musiques de Pablo Picasso» à la Philharmonie de Paris (22 septembre - 3 janvier). Pourtant, l'œuvre de l'artiste, l'un des plus célébrés au monde et qui a fait l'objet d'un nombre incalculable d'expositions, «regorge d'instruments, de musiciens, de danse», dit-elle. Il y a quatre ans, cette historienne de l'art a pris pour point de départ de l'exposition cette affirmation qui semble chez lui contradictoire, ce «Je ne n'aime pas la musique», attribuée à Pablo Picasso (1881-1973) par la journaliste française Hélène Parmelin dans les années 60. L'exposition —retardée de cinq mois en raison du virus— rassemble plus de 250 œuvres en lien avec la musique, avec entre autres des toiles comme «Violon et feuille de musique», «Nature morte au piano», «la femme au tambourin». On y retrouve aussi trois sculptures en terre cuite blanche représentant des joueurs de flûte et de diaule (une flûte double à deux corps provenant de l'Antiquité). Elles avaient été créées pour le jardin de sa villa «La Californie» sur la Côte d'Azur où il vécut durant les années 50.

NUMEROS UTILES

Numéros Verts

- Police :	1548
- Gendarmerie nationale :	1055
- Sonelgaz :	3303
- Alerte kidnapping :	104
- Personnes en difficulté ou en détresse :	1527
- SOS Sécurité :	112
- SOS Santé :	115

Urgences

- SAMU :	021 23 50 50
- Police :	17
- Protection civile :	14
- Gendarmerie nationale :	021 96 42 22
- Sapeurs-Pompiers	021 71 14 14
- Sûreté de la wilaya d'Alger :	021 73 00 73
- Centre antipoison :	021 97 98 98
- Centre des grands brûlés :	021 63 29 95
- Institut Pasteur :	021 67 25 02

Hôpitaux

- CHU Mustapha :	021 23 35 35
- CHU Aït Idir :	021 97 98 00
- CHU Ben Aknoun :	021 91 21 63
- CHU Beni Messous :	021 93 15 50
- CHU Kouba :	021 28 33 33
- CHU Bab El Oued :	021 96 06 06
- CHU Bologhine :	021 95 82 24
- CHU El Kettar :	021 96 48 97
- HCA Aïn Naâdja :	021 54 05 05
- Hopital Tixeraïne :	021 55 01 10
- Hopital Zéralda :	021 32 63 94
- Centre Pierre et Marie Curie :	021 23 66 66

Compagnies Aériennes

- Air Algérie :	021 74 24 28
- Tassili Airlines :	021 50 98 58
- Air France :	021 98 04 04

Dépannages

- Gaz :	021 68 44 00
- Electricité :	021 68 55 00
- Service des eaux :	021 67 50 30

Radios

- Chaîne I :	021 21 48 37
- Chaîne II :	021 69 11 70
- Chaîne III :	021 48 15 15
- Radio El Bahdja :	023 70 99 99
- Jil FM :	021 69 27 27
- ENRS :	021 69 34 03/06

Services

- Algérie Télécom	100
- Serveur vocal chèques postaux :	1530
- Seaal :	3394
- Scouts musulmans algériens :	3033
- Association algérienne de psychiatrie :	1512
- Réclamations :	18
- Renseignements / Réveil :	19
- Télégramme :	13

Hôtels - Alger

- Hôtel El Djazaïr	026 21 80 80
- Hôtel El Aurassi	021 74 82 52
- Hôtel Hilton	021 21 96 96
- Hôtel Sheraton	021 37 77 77
- Hôtel Mercure	021 24 59 70
- Hôtel Ibis	021 98 80 20
- Hôtel Albert Premier	021 73 65 06
- Hôtel Safir	0551 42 58 48
- Hôtel El Riadh	021 45 23 58
- Hôtel Mazafran	021 32 00 00
- Hôtel AZ Zéralda	023 32 55 89
- Hôtel Oasis - Kouba	021 77 04 04
- Hôtel New Day - Kouba	023 77 47 47
- Hôtel Mouflon d'Or	021 54 25 62

Hôtels - Sud

- Hôtel El Djanoub - Ghardaïa	029 89 46 20
- Hôtel - El Boustan - El Ménéa	029 81 60 50
- Hôtel Tahat - Tamanrasset	029 31 21 21
- Hôtel Gourara - Timimoun	049 90 26 27
- Hôtel Touat - Adrar	049 96 99 33
- Hôtel Antar - Béchar	049 81 71 63
- Hôtel Kerdada - Bou Saâda	035 53 39 04
- Hôtel Le Caïd - Bou Saâda	035 53 43 94
- Hôtel Zaïd - Hassi Messaoud	0660 20 88 20
- Hôtel La Gazelle d'Or - El Oued	032 11 89 02

Hôtels - Est

- Hôtel Marriott - Constantine	035 53 39 04
- Hôtel Ibis - Constantine	031 99 20 00
- Hôtel Cirta - Constantine	031 92 19 80
- Hôtel Le Majestic - Annaba	038 86 54 54
- Hôtel El Mountazah - Annaba	038 65 24 12
- Hôtel El Hidhab - Sétif	036 51 41 34

Hôtels - Ouest

- Hôtel Sheraton - Oran	041 59 01 00
- Hôtel Royal - Oran	041 29 17 17
- Hôtel Ibis - Oran	041 98 23 00
- Hôtel Renaissance - Tlemcen	043 40 11 11
- Hôtel Les Zianides - Tlemcen	043 27 71 21 à 25
- Hôtel Ziri - Ghazaouet	043 32 30 25

Hôtel - Béjaïa

- Hôtel Les Hammadites
0776 88 22 38

Hôtel - Tizi-Ouzou

- Hôtel Lalla Khedidja
0795 22 65 77

AEROPORTS

- Houari Boumédiène - Alger	021 50 91 91	- Rabah Bitat - Annaba	038 52 01 59
- Ahmed Ben Bella - Oran	041 59 10 77	- Mostepha Ben Boulaïd - Batna	023 77 01 10
- Mohamed Boudiaf - Constantine	031 81 01 24	- 8 Mai 1945 - Sétif	0651 88 73 66

TF SÉRIES FILMS

21h00 : Joséphine, ange gardien

Avec Victor, son client, la nouvelle mission de Joséphine risque de ne pas être de tout repos. Beau parleur, arnaqueur de renom, Victor n'en est pas à son premier coup. Sauf que cette fois-ci, ses intentions sont tout autres : il veut se réconcilier avec Elena, sa fille,...

6

21h05 : The Rookie

Dans le cadre de leur formation, les recrues doivent dénicher leurs premiers informateurs officiels. L'agent Nolan reçoit la visite surprise de son fils, Henry, et de sa copine, Abigail, qui viennent lui annoncer une bonne nouvelle...

TMC

21h05 : Columbo - Réaction négative

Malgré la gloire et la fortune, Paul Galesko, un photographe réputé, n'est pas tout à fait heureux. Il subit, en effet, depuis des années la tyrannie de son épouse, Frances. De plus, il entretient une liaison avec Lorna, son assistante...

6ter

21h50 : Rénovation impossible

Tout près de Dallas, une maison de 18 m de long avec une terrasse bordant la façade est offerte aux sœurs Snow par l'un des chanteurs du groupe «The Texas Tenors». Comme l'extension de la maison est construire sur une dalle de béton,...

RTL 9

20h50 : Vertical Limit

À la tête d'une petite équipe d'alpinistes chevronnés, Annie Garrett, guide de haute montagne, entreprend l'ascension du Dapsang - également connu sous le nom de K2 -, le deuxième sommet du monde, qui culmine à 8600 m dans l'Himalaya...

arte

20h50 : Histoires de la mer du Nord

Avec une superficie comparable à celle de la France, la mer du Nord ne représente que 0,2 % de la surface totale des mers du globe. Pourtant, elle constitue un point stratégique tant pour la circulation navale mondiale que pour les ressources naturelles,...

W9

21h50 : Les Simpson

Après la mort d'un habitant de Springfield, Homer, Marge, Burns et Ken Brockman se remémorent certains événements de leur vie. Homer regrette d'avoir vendu des actions en bourse uniquement dans le but de s'acheter une boule de bowling...

C STAR

21h00 : Ghost Adventures

Zak Bagans et ses collaborateurs se rendent cette fois sur l'île de Poveglia, située dans la lagune de Venise. À l'époque antique et jusqu'au Moyen Âge, de très nombreuses victimes des épidémies de peste ont été enterrées sur ce site...

RMC STORY

20h30 : Les cancres

Pour redonner courage à des élèves en décrochage ou en difficulté, des personnes qui ont réussi après avoir été des cancres, viennent leur raconter leur histoire...

Match amical Algérie - France

Noël Le Graët pessimiste

On s'en doutait un peu. Le match amical entre l'Algérie et la France tant espéré par le président de la Fédération française de football, Noël Le Graët, n'aura vraisemblablement pas de sitôt. Du moins pas sous son mandat à la tête de la FFF qui se termine au mois de mars 2021.

Dans un entretien accordé à la radio Europe 1, le patron du foot français s'est fait une raison et s'est rendu à l'évidence, cette fameuse rencontre ne peut pas se dérouler dans le contexte actuel. «Ça fait huit ans que je suis à la Fédération, j'ai toujours souhaité aller à Alger. On n'a jamais réussi à trouver un accord. Le président de la Fédération algérienne le souhaitait, mais je ne suis pas certain que l'État algérien le souhaitait vraiment», a-t-il confié avec un certain regret. Le blocage ne se situe pas au niveau sportif, comme il l'a souligné, il est plutôt politique, notamment du côté algérien. Il faut savoir que si la Fédération française de football décide en toute liberté et sans interférence de tout ce qui a trait à ses prérogatives, ce n'est pas le cas de son homologue algérienne dont la marge de manœuvre est beaucoup moins grande. La FAF a un fil à la patte dont elle n'arrive pas à se défaire. Dans plusieurs dossiers délicats, elle doit se référer en dernier lieu aux politiques. L'ingérence de ces derniers dans les affaires du football, à tous les niveaux, est un secret de polichinelle. Pourtant, beaucoup auraient aimé assister à une confrontation entre les champions du monde et les champions d'Afrique. Une belle affiche footballistique, loin des tiraillements et autre sous-entendus politiques auxquels les deux pays ne peuvent échapper à cause de leur passé commun. Un passé controversé qui déteint fortement sur leurs présent. Le sport n'y échappe pas visiblement. «C'est un rêve pour moi d'aller jouer en Algérie. Je ne sais pas si sur la durée de mon mandat, j'aurais le temps. Mais c'est une proposition que j'ai faite à plusieurs reprises aux dirigeants algériens», a ajouté un Noël Le Graët résigné. Il est vrai que ce projet n'est pas nouveau. La première proposition a été faite à l'époque de Mohamed Raouraoua, réitérée à plusieurs reprises, mais elle n'a jamais pu se concrétiser. Portant, les deux sélectionneurs y sont favorables. Djamel Belmadi a confié qu'il espère que ce match puisse enfin avoir lieu. Kheireddine Zetchi a déclaré pour sa part : «La motivation est là, les deux Fédérations sont parfaitement sur la même longueur d'onde». Apparemment, seuls les politiciens s'y opposent craignant sans doute des dérapages. Il est vrai que la fin en queue de poisson de la seule rencontre amicale ayant opposé les deux sélections en 2001 au stade de France, est toujours dans les esprits. Mais presque 20 ans sont passés depuis ces incidents, il est temps peut-être de tourner la page et penser à les réparer. Ne peut-on pas organiser un match entre l'Algérie et la France sans qu'il sorte du cadre sportif ? Visiblement, les hautes autorités du pays n'en sont pas convaincues.

Ali Nezlioui

Coupe de la Confédération (CAF)

Le second représentant connu le 4 octobre

Le bureau fédéral de la Fédération algérienne de football (FAF), se réunira le dimanche 4 octobre prochain, pour désigner, notamment le second représentant en Coupe de la Confédération (CAF) Outre le 3e au classement final de la Ligue 1 professionnelle, la participation en Coupe de la Confédération revenait d'habitude au vainqueur de la Coupe d'Algérie. Toutefois, l'épreuve populaire édition 2019-2020, a été définitivement suspendue au terme des quarts de finale (aller) disputés en mars dernier, en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19). Le BF devrait ainsi désigner la JS Kabylie en tant que second représentant algérien en Coupe de la CAF, en sa qualité de 4e au classement final du championnat de Ligue 1 2019-2020, définitivement suspendu en raison de la pandémie de la Covid-19. L'ES Sétif, grâce à la 3e place décrochée au classement, prendra part également à la prochaine édition de la Coupe de la CAF, dont les 1/32es de finale sont prévus en décembre. En Ligue des champions d'Afrique, l'Algérie sera représentée par le CR Belouizdad (champion) et le MC Alger (vice-champion).

B N.

Ligue 1 : JS Kabylie

Zelfani autorisé à entrer en Algérie

L'entraîneur tunisien de la JS Kabylie, Yamen Zelfani, était attendu, ce jeudi, en Algérie, après avoir été autorisé à entrer au pays, alors que les frontières sont toujours fermées en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19), a annoncé le club pensionnaire de la Ligue 1 sur sa page Facebook. Bloqué en Tunisie depuis le début de la pandémie, Zelfani est attendu en compagnie de son adjoint Beltaïef Fakhri et du milieu offensif Oussama Darragi.» Autorisés à entrer en Algérie, le coach en chef Zelfani et son adjoint Fakhri, ainsi que le joueur Oussama Darragi, dont les tests PCR sont négatifs, étaient attendus jeudi. Ils vont entrer en confinement pendant une semaine avant de rejoindre Tizi-Ouzou», soulignait la JSK dans un communiqué. Après un premier stage effectué à Akbou (Béjaïa) sous la houlette de l'entraîneur-adjoint Mourad Karouf, les coéquipiers de Rezki Hamroune se trouvent depuis quelques jours à Mostaganem pour leur 2e regroupement. En matière de recrutement, la formation kabyle a entamé le mercato d'été en force, en engageant plusieurs joueurs issus de différents paliers, dont Lyes Fayçal Haddouche (CRB Dar El Beïda), Juba Aguieb (ES Ben Aknoun) et Kerroum Ahmed (ASM Oran). En revanche, le club a libéré plusieurs joueurs à l'image de Taoufik Addadi, Taoufik Zeghdane et Nabil Saâdou, alors que le contrat d'Amir Belaïli n'a pas été renouvelé. La JSK a terminé la saison 2019-2020, arrêtée en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, à la 4e place au classement avec 36 points, à 4 longueurs du CR Belouizdad, désigné, à titre exceptionnel, champion d'Algérie.

B. N.

MC Alger

Saâdou 5e recrue estivale

Le défenseur et capitaine de la JS Kabylie, Nabil Saâdou, s'est engagé, ce jeudi, pour un contrat de deux saisons avec le MC Alger, a annoncé le club vice-champion d'Algérie de Ligue 1 sur sa page officielle Facebook. Saâdou (30 ans), passé par les jeunes catégories du MCA, devient la 5e recrue du «Doyen», après l'attaquant Abdelhak Abdelhafid (ex-MC Oran), le défenseur central Mouad Hadded (ex-JSM Skikda), le milieu de terrain ivoirien Isla Daoudi Diomandé (ex-ES Sétif) et le gardien de but Abdelkadir Salhi (ex-JS Kabylie). D'autres joueurs sont annoncés comme des éventuelles futures recrues, à l'image du milieu offensif algérien de l'ES Tunis, Billel Bensaha ou encore d'un attaquant étranger dont l'identité n'a pas été dévoilée. En revanche, le Mouloudia s'est passé de quelques joueurs dont l'attaquant Hicham Nekkache et le milieu de terrain Walid Derrardja, signataires d'un contrat de deux saisons avec le MC Oran, et récemment le défenseur central Zidane Mebarakou, dont le contrat a été résilié à l'amiable. Pour préserver l'ossature de l'équipe, la direction a prolongé le contrat du meneur de jeu Abderrahmane Bourdim, du latéral droit Abderrahmane Hachoud et de l'attaquant Samy Frioui. Le MCA a entamé dimanche sa préparation en vue de la nouvelle saison, à l'Ecole supérieure d'hôtellerie et de restauration d'Aïn Bénian (Alger), sous la conduite de l'entraîneur Nabil Neghiz.
Un 2e stage est prévu à Mostaganem en octobre prochain.

MC Oran

L'effectif de l'exercice 2020-2021 quasiment arrêté

Le MC Oran est déjà fixé ou presque sur son effectif appelé à défendre les couleurs du club, lors de la saison 2020-2021 de la Ligue 1 professionnelle de football, en comptant 27 joueurs, un nombre équivalent aux licences accordées par la Ligue de football professionnel (LFP). Arrivé en août dernier à la tête du club phare de la capitale de l'Ouest, Tayeb Mehiaoui, qui a déjà occupé le même poste lors de l'exercice 2010-2011, s'est montré très actif sur le marché des transferts, en engageant pas moins de 12 joueurs, tout en prolongeant le bail de plusieurs de ses cadres. Cela lui a permis d'arrêter précocement son effectif, malgré que la période des transferts court encore jusqu'au 27 octobre prochain. Outre tout ce remodelage qu'a subi l'effectif des «Hamraoua», le club a fait appel à l'entraîneur français, Bernard Casoni, qui se trouve actuellement en isolement sanitaire à Alger, avant de rejoindre Oran dimanche prochain, afin d'entamer les préparatifs de l'intersaison en prévision du nouvel exercice. La dernière recrue du MCO, n'est autre qu'Abdelkrim Benrabah, un attaquant formé dans le club avant qu'il aille monnayer son talent du côté de l'IRB Sougueur. Outre Benrabah, le MCO a fait venir, Belkaroui (ex-USM Alger), Nekkache, Derrardja, Draâou et le gardien Melouah (ex-MC Alger), Khettab (WA Boufarik), Siam (AS Aïn M'lila), Limane (CS Constantine), Benali (Olympique Médéa), Naâmani (Al Fath/Arabie saoudite), et Berrezoug (US Biskra). En revanche, l'équipe s'est séparée des services de Chouiter, Sebbah, Nadji (NA Husseïn-Dey), Heriat (US Biskra) et Abdelhafid (MC Alger), Mazouzi, Bendjelloul, Litim et Guetari. Reste néanmoins le cas du milieu offensif de Zakaria Mansouri, dont l'avenir au club est entouré d'ambiguïté, au moment où le nouveau coach a proposé d'engager un autre joueur, en l'occurrence, le milieu de terrain ivoirien Landry Houssou. Un éventuel engagement de ces deux éléments exigerait au président Mahiaoui à libérer deux joueurs de l'effectif en place.

Recrutement

Le WA Tlemcen passe à la vitesse supérieure

Le WA Tlemcen, nouveau promu en Ligue 1 professionnelle de football, est passé à la vitesse supérieure en matière de recrutement en engageant pas moins de 6 joueurs depuis mercredi passé, a-t-on appris de la direction de cette formation de l'ouest du pays. entant le besoin de renforcer son effectif pour faire bonne figure dans le palier supérieur, le club des «Zianides» a lancé son opération de recrutement par l'arrivée de Belalam et Amiri, deux milieux de terrain qui évoluaient la saison passée à l'Olympique Médéa et au RC Arbaâ respectivement. Le club des «Zianides», qui retrouve l'élite après 7 ans au purgatoire, a poursuivi dans sa lancée en faisant signer 4 autres joueurs. Il s'agit des deux latéraux gauches, Ibouziden et Bencheikh (AS Aïn M'lila et ASM Oran), l'attaquant Belaribi (ASM Oran), et le milieu de terrain Zenasni (JSM Béjaïa). Le club, présidé par Nacer Eddine Souleyman, ne compte pas se contenter par ces joueurs, car il a également engagé des contacts avec d'autres éléments, à l'image de Kheïraoui (USM Alger), Sidhoum (NA Hussein Dey), Khiat (ES Sétif), et Aïchi (CS Constantine), souligne-t-on de même source. Dans le même registre, la direction du WAT a promu 3 jeunes de la réserve en équipe première, et qui sont : le gardien de but Bendadou, et les deux joueurs de champ, Smahi et Benhmida. Faisant face à des problèmes financiers «énormes», la direction du WAT n'entend pas offrir des salaires dépassant les 800.000 DA à ses nouvelles recrues, avait prévenu, le président du club. Le WAT, qui a renouvelé sa confiance à l'entraîneur Aziz Abbès, a fixé au 1er octobre prochain l'entame de la préparation de la nouvelle saison, dont le coup d'envoi sera donné le 20 novembre, rappelle-t-on.

Transferts

El-Ogbi rejoint Al-Khaleej

Le milieu offensif algérien Hicham Ogbi (31 ans), s'est engagé avec Al-Khaleej (Div. 2 saoudienne de football), en provenance de l'autre formation saoudienne Al-Jabalain, rapportent vendredi les médias locaux, sans dévoiler la durée du contrat. L'ancien joueur du MC Oran (2015-2016) a été présenté jeudi à la presse, peu après sa signature, et va entamer les entraînements avec ses nouveaux coéquipiers dans les prochains jours. Lors de la saison 2019-2020, Al-Khaleej a terminé à la 15e place, sur 20 clubs, avec 44 points, à 5 longueurs du premier relégable. El-Ogbi connaît désormais son 3e club depuis son arrivée en Arabie saoudite en 2018 après Damac FC et Al-Jabalain. Formé à l'USM El-Harrach, El-Ogbi avait entamé sa carrière professionnelle en 2008 avant de rejoindre le NA Hussïen-Dey en 2010. Il avait évolué, entre autres, à l'ES Sétif pendant deux saisons (2012-2014) avec laquelle il remporta le championnat d'Algérie en 2013. Sa première expérience à l'étranger était sous le maillot du club marocain du MC Oujda lors de la saison 2016-2017.

L'ECHO D'ALGERIE
INFORMER ET PENSER LIBREMENT

Météo

	Alger	Oran	Constantine	Béchar	Ouargla
Min°	17°	17°	9°	20°	17°
Max°	24°	24°	19°	33°	31°

Horaires des prières — Alger

El Fadjr	El Dohr	El Aasr	El Maghreb	El Icha
05:13	12:39	16:03	18:38	19:59

Coronavirus

175 nouveaux cas, 110 guérisons et 4 décès

Cent soixante-quinze (175) nouveaux cas confirmés de coronavirus, 110 guérisons et 4 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué vendredi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, le Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 50 754 dont 175 nouveaux cas, soit 0,4 cas pour 100 000 habitants, lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1707 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 35 654, a précisé le Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19. En outre, 20 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 10 cas, 22 autres n'ont notifié aucun cas, alors que 6 wilayas ont enregistré 10 cas et plus. Par ailleurs, 25 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle «exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique», rappelant «l'obligation du respect du confinement et du port du masque».

Massacres du 17 octobre 1961

Une association française demande la reconnaissance du crime

Une association française (Association républicaine des anciens combattants, des combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix "ARAC") a appelé, ce jeudi, au «libre accès à l'ensemble des archives relatives aux massacres du 17 octobre 1961 et la reconnaissance de ces crimes par l'Etat». «Il n'a pas été possible jusqu'ici de connaître combien de personnes sont mortes dans ces massacres.

C'est pourquoi l'ARAC demande le libre accès à l'ensemble des archives relatant des travaux des chercheurs et historiens français sur ces massacres. Par cette disposition l'Etat français arriverait à rompre le silence et provoquerait par la voix de son Parlement, la reconnaissance des crimes du 17 octobre 1961». L'ARAC a souligné dans sa publication intitulée «17 octobre 1961-17 octobre 2020 : *Obtenir la reconnaissance du crime par l'Etat*», que «ce fut un événement d'une gravité exceptionnelle de la répression d'Etat, la plus violente qu'ait jamais provoquée une manifestation de rue en Europe occidentale dans l'histoire contemporaine». Elle estime que «par cette reconnaissance officielle, la République française œuvrerait au rapprochement franco-algérien, à un traité de paix et d'amitié plus que jamais nécessaire aujourd'hui». « Le 17 octobre 1961, des dizaines de milliers d'Algériens manifestaient pacifiquement contre le couvre-feu imposé par le préfet de l'époque, Maurice Papon, quelques mois avant la fin de la Guerre d'Algérie. Dans la nuit du 17 octobre et durant les jours qui suivirent, la répression des forces de police dirigée par le préfet Papon, fut d'une extrême violence», rappelle l'association ajoutant, «manifestants arrêtés, torturés, entassés dans les bus de la RATP, réquisitionnés et enfermés dans les commissariats et dans les stades parisiens étaient courants». «Des Algériens furent tués par balles, assassinés dans la cour de la préfecture de police de Paris, jetés dans la Seine», est-il également rappelé par l'ARAC qui affirme, à cette occasion, «comme tous les ans, sera présente le 17 octobre prochain, au Pont St Michel pour faire triompher "Vérité et Justice pour ces massacres"».

● France

Attaque à l'arme blanche près des anciens locaux de *Charlie Hebdo*

Une attaque à l'arme blanche a fait deux blessés, vendredi à Paris, près des anciens locaux de l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo*. Deux suspects ont été interpellés par la police. Le parquet antiterroriste a été saisi. Une attaque à l'arme blanche s'est produite ce 25 septembre dans le secteur du boulevard Richard Lenoir qui abritait les locaux du journal *Charlie Hebdo* lors des attentats de janvier 2015.

Le principal suspect passe aux aveux

Selon les informations de BFM TV, l'homme qui a été présenté comme «l'auteur principal» des faits les a reconnus.
Son origine pakistanaise est de nouveau mentionnée, toutefois, précise la chaîne, ces informations ne peuvent pas être vérifiées pour le moment, l'homme n'ayant pas sur lui ses papiers d'identité.

APN

Les vice-présidents installent les 12 commissions permanentes et leurs bureaux

Les neuf vice-présidents de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont procédé jeudi à l'installation des 12 commissions permanentes et de leurs bureaux, après la validation, en plénière, des listes nominatives, a indiqué l'Assemblée dans un communiqué. A ce propos, le vice-président, Hamid Boucharef a supervisé la cérémonie d'installation de la commission des affaires juridiques et administratives et des libertés ainsi que la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de formation professionnelle, tandis que le vice-président Djilali Slimani a procédé à l'installation de la commission de la défense nationale et celle de la culture, de la communication et du tourisme. Pour sa part, le vice-président, Mohamed Chenouf a installé la commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification ainsi que la commission de la jeunesse et des sports et de l'activité associative. Mme. Ouassila Taiba, également vice-présidente à l'APN, a installé la commission des affaires étrangères, de la coopération et de l'émigration, tandis que M.Touhami Boumeslat a installé la commission des finances et du budget. De son côté, le vice-président, Abderrezak Terbèche a installé la commission de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement, au moment où Badreddine Adjailia a supervisé l'installation de la commission des transports et des télécommunications. A noter que la commission de l'habitat, de l'équipement, de l'hydraulique et de l'aménagement du territoire a été installée par la vice-présidente, Fatima Saidi, et la commission de l'Education, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et des affaires religieuses a été installée par M. Abdelkader Slimani.

Le point sur la pandémie dans le monde

Près de 32 millions de cas d'infection

La pandémie du nouveau coronavirus a fait plus de 984 000 morts dans le monde depuis l'apparition des premiers cas en décembre, selon un bilan établi jeudi par l'AFP. Au total, plus de 32 millions de cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués. Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 201 910 décès pour 6 934 233 cas recensés. Après les Etats-Unis, les pays les plus endeuillés sont le Brésil avec 139 808 morts, l'Inde (91 149), le Mexique (74 949) et le Royaume-Uni (41862).

L'UE appelle à agir :
L'Union européenne appelle les Etats membres à durcir leurs mesures «immédiatement» face au risque de deuxième vague. Des tests et traçages aux capacités hospitalières, «tous les Etats doivent déployer immédiatement et à temps des mesures aux premiers signes de nouveaux foyers (…). C'est peut-être notre dernière chance d'éviter que se répète la situation du printemps dernier», avertit la commissaire à la Santé. Sept pays de l'UE (Espagne, Roumanie, Bulgarie, Croatie, Hongrie, République tchèque et Malte) connaissent une évolution de la pandémie suscitant une «grande inquiétude» et des risques accrus de mortalité, selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (CEDC).

FMI plus optimiste :
Les perspectives pour l'économie mondiale sont moins «désastreuses» qu'estimé en juin, selon le FMI. Certains pays, comme la Chine, commencent à «passer le cap» grâce à l'assouplissement des mesures au deuxième trimestre. Mais les perspectives «restent très difficiles, en particulier pour de nombreux marchés émergents et pays en développement».

Les restrictions suscitent incompréhension et colère en France :
Les mesures de restriction dans plusieurs villes françaises suscitent incompréhension et colère chez de nombreux élus et responsables économiques. Le tour de vis est particulièrement sévère à Marseille (Sud) avec la fermeture totale des bars et restaurants samedi. Le président de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Renaud Muselier, a annoncé qu'il allait contester cette mesure devant la justice. Dans d'autres grandes villes, dont Paris, les rassemblements de plus de 10 personnes vont être interdits dans l'espace public.

Nouvelles subventions au Royaume-Uni :
Le gouvernement britannique va débloquer un complément de salaire afin que les employés contraints à un temps partiel conservent au minimum 77% de leur rémunération. Les salariés des salles de concert ou boîtes de nuit pourraient ne pas en bénéficier. En Angleterre, les pubs et les restaurants, dans lesquels seul le service à table est autorisé, ferment dès 22 heures à partir de ce jeudi. Le télétravail est à nouveau encouragé.

Conditions d'entrée en Chine assouplies :
La Chine assouplit les conditions d'entrée sur son sol pour les étrangers détenteurs de certains permis de séjour, une étape supplémentaire vers le retour de résidents bloqués à l'extérieur du pays.

L'ECHO
D'ALGERIE
INFORMER ET PENSER LIBREMENT
Quotidien National d'Information
www.lechodalgerie-dz.com